

MIMET

informations

nov 2019 numéro 174

journal municipal d'informations de la Commune de Mimet

 imet 2020
Invitation

à la traditionnelle
**cérémonie
des Vœux**
le samedi
11 janvier
à 10h30
à la Salle des Fêtes



De belles vacances !



Une rentrée réussie,



en toute sécurité !



L'eau d'arrosage arrive



 Une rentrée scolaire
pleine d'avenir !



La Mairie est le point de repère des familles



Mimet, nature préservée



Un patrimoine valorisé

Chers Habitants, la Commune de Mimet vous écrit :



Nous sommes avant Noël, juste après la Toussaint et la commémoration de l'Armistice, bientôt c'est la nouvelle année 2020... Mais Chers Mimétaines et Mimétains, revenons ensemble sur la rentrée de septembre, car c'est un nouveau départ ! La rentrée dans mes écoles s'est bien passée. Mes petits ont rangé leurs jeux de plage, les chaussures de rando et le sac à dos, pour préparer les cartables et reprendre le chemin de l'Ecole Communale. Ce sont 387 enfants qui en ont passé les portes le lundi 2 septembre. Mes 3 écoles avaient été préparées, comme chaque Été, pour accueillir le mieux possible les élèves Mimétains.

La rentrée, c'était aussi l'occasion de célébrer les bénévoles associatifs qui ont redémarré depuis le Forum des Associations et la reprise des activités dans les clubs et les associations.

L'actualité Mimétaine de l'automne, c'est encore les platanes que l'on taille, les forêts que l'on débroussaille, les travaux que l'on continue pour me préparer à mieux affronter l'avenir et à me protéger de multiples agressions. Il faut avouer que la Mairie met tout en œuvre pour moi. Depuis de nombreuses années, elle me bichonne, lisse mes rides du temps, tout en conservant le charme de mes 2400 ans. La Mairie me préserve du béton, elle valorise les richesses de mon patrimoine et protège ainsi mes aînés et mes enfants.

Comme toutes les communes de France, la Mairie est le point de repère des gens. Qu'il s'agisse d'obtenir un acte d'Etat Civil, ou de râler contre une administration trop tatillonne, une poubelle cassée ou un chien qui aboie, c'est toujours à la Mairie que l'on s'adresse. La création de cette Métropole de Marseille n'a rien changé à cette habitude des habitants de toujours solliciter la Mairie... Et c'est très bien ! Continuez !

Cette année, l'eau du Canal de Provence arrive chez moi, aux Fabres ! A l'avenir, ma terre et mes arbres ne seront plus arrosés avec de l'eau potable, mais avec de l'eau de la rivière Verdon, non filtrée et moins onéreuse... Mes habitants feront des économies ! L'eau est une richesse précieuse pour la vie qu'il ne faut plus gaspiller !

Signé : La Commune de Mimet



“La Mairie préservera toujours Mimet”

MIMET INFORMATION Novembre 2019

Directeur de la Publication : Linda Hampartzoumian - Photo de couverture : NG

Secrétaire de rédaction : Nathalie Granier - Photos : Nathalie, Linda, Sandrine, Alain, Pierre et Georges



L'eau du Canal de Provence arrive à Mimet !

C'est au siècle dernier, en 1998, que les premières discussions avec la Société du Canal de Provence interviennent entre les ingénieurs du Canal de Provence, le Docteur André et Georges Cristiani. Le projet de ces 2 Mimétains : stopper l'insupportable gaspillage de l'eau potable pour arroser les pelouses et les arbres des habitants de Mimet, mais utiliser de l'eau brute, non potable, mais surtout beaucoup moins chère.

Il fallait créer à Mimet un réseau de distribution d'eau d'arrosage, beaucoup moins chère que l'eau potable. Ce projet se concrétise aujourd'hui, en 2019. Il aura donc fallu plus de 20 ans pour ouvrir le premier robinet d'eau du Canal de Provence à Mimet et gérer de multiples complexités exigées par la technicité de ce dossier : les contraintes techniques, les lourdeurs administratives, le respect des enveloppes financières ou encore les oppositions diverses qui ont freiné ce projet... D'autant plus que l'eau et l'assainissement sont aujourd'hui de la responsabilité de la Métropole de Marseille...

C'est une démarche écologique et économique pour laquelle pugnacité, endurance et motivation ont été nécessaires. Tant pour la protection de l'environnement que pour la bourse de l'usager, cet investissement est prometteur d'avenir.



Le primo-accédant à l'eau du Canal de Provence



Le premier compteur d'eau d'arrosage de Mimet a été installé en octobre.



La canalisation d'eau d'arrosage qui arrive aujourd'hui aux Fabres sera étendue aux autres hameaux et quartiers de Mimet



Après plus de 50 réunions, la Mairie a été enfin autorisée par la Société du Canal de Provence à installer une pompe sur le canal, en 2018, en limite de la Commune, afin d'irriguer les terres de Mimet. L'investissement a été financé sans recours à l'emprunt.

L'eau brute de la Rivière Verdon est d'excellente qualité, mais non potable et donc, moins onéreuse ! Elle ne peut être utilisée qu'à des fins d'arrosage. Aujourd'hui, avec le soutien financier du Conseil Départemental, l'eau d'irrigation a pu être acheminée jusqu'au Jardin communal de la Famille Fabre. La canalisation pourra dans les années futures être étendue jusqu'aux Moulières, puis aux autres quartiers de la Commune. C'est un travail de longue haleine, mais porteur d'une grande conscience écologique, aujourd'hui nécessaire. Dans un souci écologique et d'économie d'eau, sans gréver nos budgets communaux et familiaux, cette création est porteuse d'un bel avenir pour la Commune de Mimet !

"Depuis 20 ans, je me bats pour faire couler l'eau du Canal de Provence à Mimet ! Il aura fallu attendre 2019 pour que cette eau irrigue enfin notre Terre." Le maire de Mimet

Une régie des eaux brutes sera créée pour faire bénéficier tous les habitants du secteur qui le voudront. Ces investissements individuels seront à charge pour eux, ils devront évidemment financer leur installation : pose du compteur, branchement et abonnement, puis acquittement de la consommation annuelle d'eau d'arrosage.



La 18^{ème} Fête des 3 Ecoles

La traditionnelle fête des 3 écoles communales a eu lieu, le vendredi 14 juin à 18h à la Grande Salle. Ce moment est toujours très attendu par tous les élèves, notamment les CM2 qui sont récompensés pour leur passage en 6^{ème}. Une animation a diverti les enfants et leurs parents et un apéritif a été offert aux plus grands pour clôturer cette journée, créée en 2001.

écoliers à Mimet



4



Communales à la Grande Salle



Cette traditionnelle fête des 3 écoles communales est l'occasion pour les élèves du Primaire de La Tour et des Moulières de se retrouver, après la Maternelle.

Pour clôturer la journée un apéritif est partagé avec les Parents d'Elèves.

écoliers à Mimet

info
n° 174

5

Les Minots de Mimet à l'honneur

Le 22 juin, sur le parking de la Grande Salle, sous un grand soleil, s'est déroulée la première "fête des Minots de Mimet"

"Dès le matin, les membres de l'association aidés des parents volontaires, ont installé les 19 stands, la buvette et préparé le matériel pour la fête. Un spectacle de magie a animé cette journée.

Cette "version 1" a donc réuni tous les ingrédients nécessaires pour une fête réussie. Toute cette énergie et ce partage nous ont donné l'envie de faire encore mieux et l'association réfléchit déjà à la "version 2".

Nous remercions la Mairie de Mimet pour le prêt du terrain et du matériel, tous les parents pour leur investissement personnel mais surtout merci aux enfants d'être des enfants". **Sandra Merrakchi**



Une journée à la Grande Salle dédiée aux Enfants !

Une rentrée scolaire réussie !

L'heure de la rentrée a sonné le 2 septembre 2019. Et si les parents des plus petits ont été anxieux, les plus grands ont été ravis de retrouver leurs camarades. Dans tous les cas, quelques 387 élèves, de la petite section de maternelle communale jusqu'au CM2 des Moulières et de La Tour, ont découvert ou regagné leur classe pour passer aux choses sérieuses...Finies les vacances, vive la Rentrée !

Parents d'Elèves, Elèves et Elus à la Rentrée à l'Ecole Communele des Moulières, le 2 septembre 2019



Les Parents d'Elèves, Elèves et Elus à la Rentrée à l'Ecole Communele de la Tour, le 2 septembre 2019



Rentrée des classes aux écoles élémentaires

C'est avec une météo "qui sentait bon l'été" que nos petits mimétains ont fait leur rentrée. Comme chaque année, les petits CP étaient un peu intimidés mais leur maîtresse respective Madame Chazeau pour l'école communale de la Tour et Madame Rimauro à l'école communale des Moulières, étaient là pour les accueillir et les rassurer.

Quant aux "grands", dans la cour c'était déjà la joie des retrouvailles.

Et c'est parti pour une belle et studieuse année scolaire car la "Communale" est une chose très sérieuse qu'il ne faut pas rater...



 Rentrée
aux Moulières



 Rentrée
à La Tour



Ecole élémentaire des Moulières : Directrice Mme Carine Bigot - 126 élèves

écoliers à Mimet



8



CP - Mme Rimauro - 19 élèves



CE1 - Mme Jadot - 25 élèves



CE2 - Mme Bertoni - 27 élèves

L'Ecole est un domaine où trois forces agissent ensemble : les parents d'élèves, les enseignants et l'équipe municipale. On ne peut pas attendre tout d'une seule de ces 3 forces. C'est ensemble que nous éduquons nos enfants.

CMI - Mme Redondi et M. Marais- 27 élèves



Que de sourires sur les lèvres de nos petits écoliers modèles ! Parce que l'avenir de nos enfants se joue à "La Communale", la Mairie met tout en œuvre pour une école de qualité, dans laquelle nos graines d'espoirs apprennent tout en s'épanouissant. Une matinée de rentrée scolaire déjà très studieuse.

CM1/CM2 - Mme Bigot - 28 élèves



Une matinée déjà très studieuse...!

Au mois de Juin, les élèves de CM2 de Madame Bigot, la Directrice, passeront en 6^{ème} au Collège. Lors de la traditionnelle Fête des 3 Ecoles de Mimet, ils seront félicités pour leur dernière bonne année scolaire et ils seront honorés pour avoir gravi l'escalier du savoir. Et surtout, ils s'en souviendront toute leur vie d'adulte...

Ecole élémentaire de La Tour : Directrice Mme Salas - 123 élèves



CP - Mme Chazeau - 22 élèves



CE1 - Mme Salas - 25 élèves



CE2 - Mme Rolle - 25 élèves



Une rentrée toute en douceur pour les élèves de CP, mais déjà très studieuse pour les plus grands... Il est vrai que ces élèves sont studieux et attentifs... Cela augure du meilleur pour le collège et les études supérieures. Afin d'être attentif à chaque élève, on favorise les classes de moins de 30 élèves, afin que chacun ait l'attention qu'il mérite. La Mairie est très active pour créer les meilleures conditions d'éducation. C'est un principe constant pour toutes les municipalités qui se succèdent à Mimet depuis Jules Ferry.



"Depuis Jules Ferry l'Ecole Communale forme les enfants à grimper une à une les marches de l'éducation et de la Citoyenneté"

Ecole Communale Maternelle : Directrice : Mme Valérie Couvrat - 139 élèves

Une rentrée échelonnée toute en douceur malgré quelques larmes pour les tout-petits qui faisaient leur première rentrée, mais rassurons-nous, cela n'a pas duré !



Petite Section : Mme Arnold - 28 élèves



La Maternelle, c'est le temps
des premières amitiés...



Petite Section/Moyenne Section : Mme Fede - 26 élèves



Moyenne Section : Mme Chirié - 29 élèves



Moyenne Section : Mme Couvrat - 29 élèves



Grande Section : Mme Cerrou - 27 élèves

Les travaux pour les 3 écoles communales

Pour que nos petits Mimétains fassent leur rentrée dans de bonnes conditions de sécurité, divers travaux ont été réalisés cet été dans les 3 écoles communales, comme des travaux de peinture - les peintures utilisées dans les écoles sont sans solvant depuis 2013 - mais aussi changement de vitres cassées, changement des serrures dans les toilettes, changements des rideaux aux Moulières et à la Maternelle, pose d'étagères, fixation du grillage dans les cours, vérification des radiateurs, des thermostats et de multiples autres travaux qui assurent un bon accueil de nos enfants dans les trois écoles...

Bornes anti-moustique tigre

La Mairie de Mimet a installé des bornes anti-moustique à proximité de tous les équipements recevant des bébés et des enfants



A la maternelle et dans les 2 écoles communales élémentaires et à la Crèche, des bornes anti moustique ont été installées cet été.



Le moustique tigre est arrivé en France en 2004

Les tiges ont les crocs ! Ils ne doivent pas passer ! Vecteurs de maladies dangereuses, le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est un moustique très invasif, vivant à proximité des habitations humaines. Originaire d'Asie du Sud-Est et de l'Océan Indien, il s'est propagé dans plusieurs autres régions du monde, comme les Etats-Unis, l'Amérique du Sud, et le sud de l'Europe. Il est présent en Italie depuis les années 1990. Arrivé en France en 2004, il a atteint la Provence, et Mimet qui n'a pas été épargné. La Mairie ne pouvait pas rester inactive pour préserver les familles et notamment les enfants, de ce moustique particulièrement vorace.

En Europe, le moustique est présent en Italie depuis les années 1990. Arrivé en France en 2004 à Nice, en Corse et en région parisienne, il a atteint la Provence et, depuis Mimet. Aujourd'hui il est partout !

Contrairement à son cousin, le moustique commun, le moustique tigre pique aussi durant la journée. Il doit son nom à ses rayures, mais aussi à son comportement agressif. Il est très résistant aux insecticides.

Il peut être porteur de maladies comme le chikungunya et la dengue par exemple. Depuis les années 2000, ce moustique se répand à travers le monde et propage des maladies. Le moustique tigre n'est pas dangereux en lui-même ; mais si le moustique pique une personne atteinte de maladies, il peut alors les transmettre à d'autres personnes. A Mimet, les nombreux points d'eau sont propices à la ponte des moustiques et à la vie de leurs larves. Il fallait donc lutter contre cet insecte potentiellement vecteur de maladies. La Mairie a donc mis en place des bornes anti-moustique tigre et commun dans tous les établissements qui accueillent des bébés et des enfants. La société Aixoise Qista (SaS tecnO BAM) a installé ces bornes anti-moustique.



Ces pièges qui attirent tous les moustiques ont été placés à des endroits stratégiques par une entreprise spécialisée. Elle a défini le meilleur emplacement en fonction de l'aérodynamisme du site ainsi que la proximité la plus efficace pour protéger les enfants. Ce dispositif a fait ses preuves. Il y a eu un nombre important de captures de moustiques qui conduit la Mairie à aménager d'autres sites : Club du 3^{ème} âge, Fontbelle, ...

Sécurité routière aux abords des 3 écoles Communales

La sécurité est l'affaire de tous ! Notamment lorsqu'elle concerne les enfants qui pâtissent d'une incivilité croissante de la part de certains parents, automobilistes pressés ou peu respectueux des règles élémentaires du code de la route. En effet, aux heures de rentrées et de sorties scolaires, le stationnement anarchique, ainsi que la vitesse excessive sont courants et mettent en danger les enfants. Chacun est donc invité à redoubler de prudence et de patience aux abords des écoles communales et à se garer peut être un peu plus loin de la porte d'entrée de l'Ecole pour déposer son enfant...



Les agents des Services Techniques Municipaux s'engagent pour la sécurité !



Pourtant depuis 10 ans des parkings ont été créés !!! Ils accueillent aujourd'hui 103 places de stationnement à la Tour dont 3 pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et 31 aux Moulières. La configuration des abords des écoles ne permet pas la création de nouvelles places de parking (depuis le début de notre siècle, 215 places de parking ont été créées à Mimet). La sécurité est vraiment l'affaire de tous ! Soyons tous responsables !

Vous avez certainement remarqué les nouveaux marquages au sol typiquement Mimétains. Pour éviter les accidents, toujours idiots, ces marquages tentent de rappeler aux automobilistes pressés qu'à Mimet "il faut rouler mollo"...



Ces rappels personnalisés doivent être respectés par les automobilistes pressés. C'est si facile de rouler vite, mais tellement plus valorisant de respecter les autres !



Réunions de proximité

Les réunions de quartier permettent d'améliorer la qualité de vie des habitants.

Des réunions de proximité récentes, le 28 septembre, au Super Gassin, et le 19 octobre, au chemin du Brancaï / Crête de Cauvet, assurent un lien direct entre la Mairie et les préoccupations des Mimétains. Etre à l'écoute et faire tout son possible...



A l'occasion de la rencontre avec les riverains du Super Gassin divers sujets ont été abordés comme la voirie, l'assainissement, le débroussaillage, l'éclairage public, le stationnement, le bruit et la vitesse excessive. Certains riverains stationnent (mal) leur véhicule sur l'aire de retournement située en haut du lotissement, il serait souhaitable que cette aire soit dégagée afin, par exemple, de faciliter le passage du camion d'enlèvement des ordures ménagères et des véhicules de secours en cas de besoin.

Vitesse excessive Des enfants empruntent tous les jours les rues du Super Gassin pour se rendre à l'arrêt de bus situé en bas du quartier. Il a été constaté à plusieurs reprises la vitesse excessive de certains riverains. Pour la sécurité de tous, merci de respecter les limitations de vitesse, partout sur la Commune.



A Mimet, la proximité n'est pas un vain mot ! Il faut rester connecté aux habitants pour préserver leur quotidien et leur qualité de vie



Retraite méritée Paulo, après 37 ans

Après 37 années de bons et loyaux services Paul a tiré sa révérence. Il était rentré à la Mairie le 15 mars 1982 en tant que Garde Champêtre pour terminer sa carrière au grade de Brigadier Chef Principal. Toujours disponible, toujours de bonne humeur, un cœur "gros comme ça" Paul était apprécié de tous ses collègues, mais aussi des parents d'élèves car il savait faire passer les messages avec le sourire. Nous lui souhaitons une très belle retraite, entouré de sa famille.



La restauration scolaire est désormais connectée !



Les enfants sont très bien accueillis et protégés dans les cantines (non privatisées) des Ecoles Communales de Mimet

Finis les tickets ! Finis les transferts de chèques ! Des Parents d'Elèves l'ont voulu, la Mairie l'a fait ! Nous remercions les 356 familles qui ont participé à la réussite de ce projet. Mais quelques parents retardataires perturbent encore le dispositif...

Pour faciliter la vie des familles de Mimet et pour moderniser l'inscription des enfants aux repas scolaires, le site de réservation (le portail famille) a été annoncé le 18 avril et créé pour la rentrée de septembre.

Depuis le 25 juin 2019, le nouveau portail "ARG familles Mimet" est mis en place pour la rentrée scolaire 2019/2020. Les réservations des repas se font dorénavant en ligne. **Tout a été mis en œuvre :**

M. le Maire a rencontré les familles lors de 2 réunions d'informations le 26 mars à la Tour et le 2 avril aux Moulières, au cours desquelles la nouvelle gestion de la restauration scolaire a été accueillie favorablement. Il a été rappelé que : **le Conseil Municipal n'a pas augmenté le prix du ticket de cantine depuis 3 ans (à 2,90 €).**

Le 18 avril un compte rendu de ces 2 réunions a été envoyé à tous les parents d'élèves. Dès la mise en place du site Internet, tous les parents ont reçu un identifiant et mot de passe qui leur ont permis de se connecter au portail "ARG Familles Mimet" via le site officiel de la Mairie de Mimet, www.mimet.fr. Ces codes ont été envoyés à toutes les familles, le 25 juin 2019 par mail, par courrier et également distribué dans les 3 écoles.

Afin que les parents d'élèves n'oublient pas de réserver les repas de leur(s) enfant(s) pour le mois suivant (les réservations doivent se faire avant le 25 de chaque mois), une invitation à la réservation des repas a été adressée à tous les parents par mail le 17 juillet. Des relances par mail, et des SMS ont été envoyées le 19 août 2019.

Pour la trentaine de familles qui n'avaient pas respecté les délais d'inscription du 25 août, malgré les nombreuses relances, une permanence a été organisée le 28 août.

Nous remercions les 356 familles qui ont activement participé à la réussite de ce projet !

Le 19 septembre un premier mail a été envoyé aux familles qui n'avaient toujours pas réservé les repas pour le mois d'octobre, afin de leur rappeler que la date butoir était le 25 de chaque mois et qu'après cette date, le portail ne serait plus accessible aux familles. Ce mail a été répété les 23 et 24 septembre.

Mais, aujourd'hui encore quelques parents d'élèves retardataires perturbent le dispositif !

La Mairie reste à la disposition des familles qui ne disposent, ni d'internet, ni de carte de crédit. La mairie ne laissera personne sur le bord du chemin, mais il faut faire tout de même un petit effort. Le personnel des services municipaux est très dévoué pour vos enfants mais également dans l'accompagnement des parents pour cette nouvelle organisation.

Parents d'Elèves retardataires, facilitez-vous la vie !

Pour éviter les gapillages, mieux programmer les approvisionnements (bio, végétariens, locaux), il est nécessaire que les réservations des repas pour vos enfants se fassent en ligne avant le 25 du mois précédent.

Quelques parents retardataires grippent encore ce système pourtant souhaité par les parents d'élèves... alors qu'il est possible d'annuler le repas de son enfant 48h avant !

Cet avantage n'existe pas dans d'autres communes... Parents retardataires, profitez-en !



au Réfectoire de l'école élémentaire des Moulières



au Réfectoire de l'école élémentaire de La Tour

infos



n° 174

17

Passions au Centre de Loisirs

Les vacances d'été à Mimet sont des concentrés de passions ...!



Cette année encore le centre de loisirs de Mimet a été victime de son succès.

Beaucoup d'enfants ont fréquenté Fontbelle et ont pu profiter des nombreuses activités comme la sortie au Labyrinthe, ses jeux, la piscine, les rencontres inter-centres, ...



La rentrée de nos tout-petits à la

Suite aux vacances d'été, la crèche de Mimet a ouvert ses portes le 26 août.

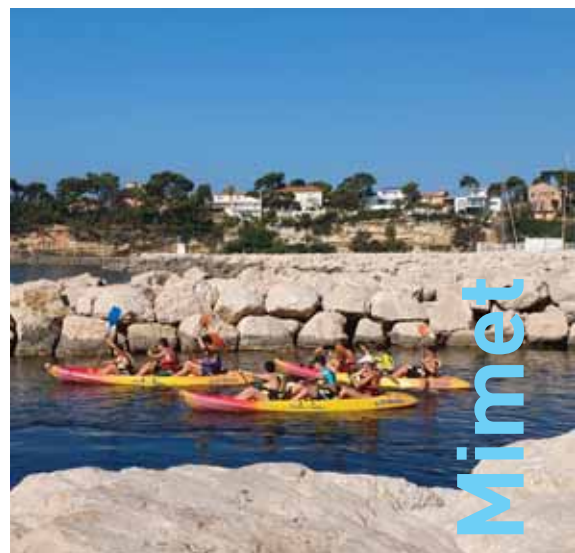
La crèche est agréée pour 38 enfants à temps complet du lundi au vendredi. Cette année 42 enfants y sont inscrits dont 15 nouveaux enfants sur la section des Petits/Moyens et 2 enfants aux Moyens/Grands.

Lors de la dernière semaine d'août et de la première semaine de septembre ont eu lieu les adaptations progressives au rythme de chacun. A Mimet c'est un "un programme à la carte". Au fil des jours nos nouveaux chérubins se familiarisent avec ce nouvel environnement, et les anciens retrouvent leurs repères.

Chers Parents de Mimet, les assistantes maternelles sont également disponibles, voir à la page 51



Pour améliorer le confort de nos bébés, les dalles marrons accumulatrices de chaleur ont été remplacées par un sol souple de couleur claire.



Le secteur jeunes a lui aussi affiché complet. De nombreuses sorties ont été proposées aux jeunes ados comme cette belle journée au Parc Spirou, mais aussi à la mer, au bowling, au cinéma, à Aqualand et bien d'autres encore...



Le sourire de nos ados : preuve de journées réussies !!!

enfants à Mimet



19

crèche construite en 2005

Pour le confort et la qualité de vie de tous, plusieurs agréables surprises lors de cette rentrée :

- la climatisation installée durant la fermeture estivale dans la section des grands,
- une borne anti-moustique tigre,
- un nouveau sol souple à l'extérieur sous l'auvent.

Le bien-être de nos bébés Mimétains est une de nos priorités.

Outre les nombreuses activités prévues tout au long de l'année, un projet écologique sur le recyclage et l'environnement est à l'étude.



Le bénévolat à l'honneur

Une journée de rencontres et de convivialité

les news



n° 174

20



Le bénévolat en action :
les démonstrations d'arts martiaux



Un large public de petits et grands s'est pressé ce samedi 7 septembre après-midi afin de visiter les nombreux stands tenus par les associations mimétaines. Chacun a pu trouver son activité sportive ou culturelle pour l'année. Bravo et merci aux bénévoles qui ont animé ce rendez-vous chaleureux.



Le Rendez-vous incontournable de la Rentrée

Le Forum des Associations

Les démonstrations d'Energy'Mimet



Les Seniors ont la cote à La Chaumière

Poème de la fête des mères 2019

*"J'aime la rose pour son odeur
Et toi maman pour ton bon cœur
J'aime la rose pour ses couleurs
Et toi maman pour ta douceur
J'aime la rose pour un jour
Et toi maman pour toujours
Comme quoi une rose et une maman
Se ressemblent et on les aime toutes les deux"*
Liliane Cerri



Au foyer, on sait donner de la vie aux années

Poésies à La Chaumière

Poème de la fête des pères 2019

*"Comme un chêne il est fort
Et nous l'aimons très fort
Il est le travailleur acharné
Pour que la famille soit gâtée
De bons conseils, il en donne
Et souvent il pardonne
Il faut le respecter
Et surtout l'honorer
Ce père, ce papa, cet ami
Nous n'en avons qu'un dans la vie"*
Liliane Cerri



Le Bel Âge au foyer pour ne pas vivre la solitude

Les seniors sont choyés à Mimet !

"Parce que nous aimons nos aînés, nous les chouchoutons ! Au Club la Chaumière, la gaîté est de mise : fêtes à thèmes, repas, anniversaires, sorties, ..." Toutes les occasions sont bonnes pour partager des moments de convivialité... Il fait bon vivre à La Chaumière !

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Liliane Cerri au 04 42 58 07 09.

La trésorière et Jean-Paul,
pris sur le vif...



Les têtes couronnées de 2019. Ici, à La Chaumière, on fait le plein d'activités...! On ne s'ennuie jamais à La Chaumière !

Protéger la forêt et les maisons de Mimet

"Chez moi, c'est la Forêt qui fait l'unité. C'est ma fierté, notre royaume, elle est variée. La biodiversité explose sur mes terres. C'est ensemble que nous devons préserver notre Forêt". La Commune de Mimet

Une Biodiversité fragile, à préserver



Pin d'Alep



Pin Sylvestre



Houx



Arbousier

Les secrets de notre Forêt Communale

Notre forêt est d'abord méditerranéenne avec ses pins d'Alep omniprésents qui adorent le feu, avec leur cortège de cistes, de romarins, de genêts et de clématites. Mais comme notre tempérament, elle nous réserve quelques surprises. C'est ainsi qu'elle est aussi étonnamment préalpine qu'avec ses houx à boules rouges (interdit de les cueillir) et ses pins sylvestre aux silhouettes tourmentées et à l'écorce rougissante qui sont plutôt dominants dans les Alpes du Sud... Notre forêt est également Corse en abritant une espèce typique du maquis de l'île de Beauté, l'Arbousier.



Pin d'Alep inflammable

Arbousier

Garrigue à débroussailler



La forêt de chênes est le terme ultime de l'évolution du tapis végétal Provençal ; c'est le stade final de l'équilibre. Un équilibre et une biodiversité très fragiles qu'il faut, ensemble, protéger. Le chêne à feuilles caduques (*Quercus pubescens*) et le Chêne Vert (*Quercus ilex*) à feuilles persistantes, toujours vertes.

"Notre forêt a le secret de la photosynthèse, avec seulement de l'eau, du soleil, du dioxyde de carbone et quelques sels minéraux, elle produit de l'oxygène, et à Mimet tout fonctionne à l'oxygène. La forêt de Mimet c'est 1209 hectares de zone naturelle classée en espace boisé (sur 1883 hectares de superficie totale), d'un jardin botanique avec des milliers de paires d'yeux, de pattes et d'antennes. En Forêt, nous ne sommes pas chez nous ; nous sommes aussi chez eux, les insectes, les mammifères, les reptiles et les oiseaux".

Docteur Bertrand Balansard, Conseiller Municipal



Le Pin d'Alep est un arbre qui est beau, mais qui adore le feu...

Mimet compte 1209 hectares de forêts très vulnérables au feu, car le peuplement forestier est en majorité composé de résineux (pin d'Alep et pin Sylvestre). Les canicules de ces dernières années sont propices à ces incendies dévastateurs.

Si le chêne à feuilles caduques ou le chêne vert sont des arbres qui peuvent assez bien résister au feu, le pin d'Alep, comme de nombreux conifères, est très sensible au feu. Le Pin d'Alep (*Pinus halepensis*) est une espèce très inflammable.

La loi sur le débroussaillage (Arrêté 3014316-0054 du 12 novembre 2014) impose que 3,50m séparent les ramures des arbres. Bien que cette distance réglementaire de branches à branches soit de 3,50m, lors d'un incendie, des pins peuvent s'embraser comme des gigantesques torches pourtant situés à plus de 200m l'un de l'autre.

Il est donc nécessaire de procéder à des coupes de pin d'Alep en respectant les normes imposées et la beauté de cet arbre typique. Un vaste programme de débroussaillage coordonné a été mis en œuvre par la Mairie de Mimet avec le soutien financier du Conseil Départemental. Les terrains communaux arborés de pins d'Alep, situés à proximité des zones urbaines, ont été ciblés en priorité : Les Moulières, lotissement Château-Bas, Les Geines, Les Rigauds, Les Vignes Basses, Les Fabres, La Pignatelle, la Route ND des Anges, La Basse, lotissement de la Tour, le Moulin, le Moulin Rou, la Plaine,...

Il faut mesurer la grande dangerosité du feu en période de sécheresse et par Mistral pour ne pas succomber à des réactions émotionnelles face à un pin d'Alep qui est

coupé. Les pins d'Alep qui parent Mimet d'un magnifique écrin de verdure peuvent devenir en période de sécheresse un véritable enfer de feu. Et ce ne serait pas un feu de brindilles ! Il faut donc éclaircir le peuplement de pin d'Alep de façon raisonnée.

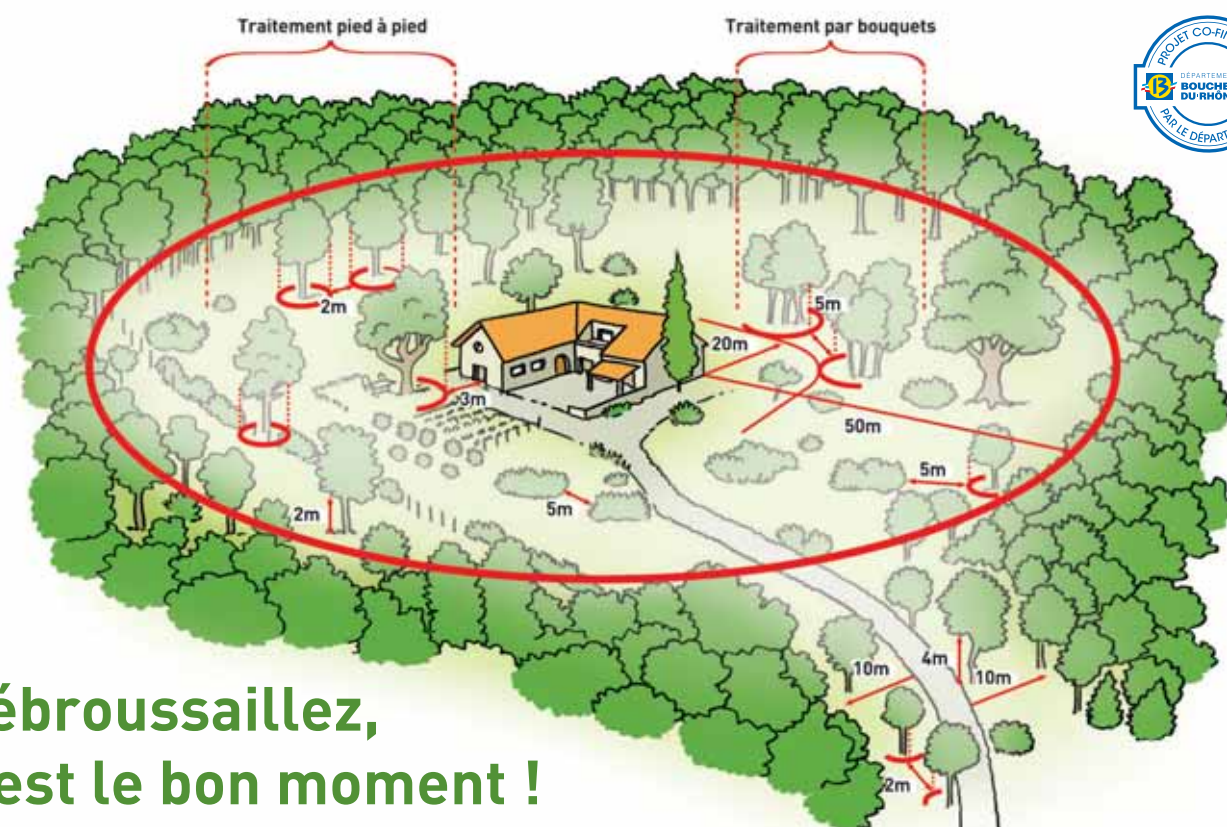
Il faut savoir qu'un incendie qui démarrerait dans la forêt de Gardanne pourrait devenir très rapidement gigantesque par Mistral estival. Il se propagerait rapidement vers les Fabres, les Moulières, les Rigauds, les Geines, les Vignes Basses et Fontbelle, les pins s'embrasseraient comme dans l'incendie de Rognac-Vitrolles-Les Pennes de 2018. Les lotissements de La Source et de Bastide Neuve seraient pris dans un piège. Les maisons individuelles entourées de pins d'Alep seraient très vite menacées.

Nous sommes face à une impérieuse nécessité de procéder à des coupes de pins d'Alep calculées et réfléchies, car on ne déboise jamais à l'aveugle !

Dans les coupes ordonnées et coordonnées, notamment par l'Office National des Forêts, les peuplements de pins sont éclaircis et les plus dangereux sont coupés. Dans ces travaux, il va de soi qu'aucun chêne n'est abattu. Bien au contraire, les chênes qu'ils soient blancs ou verts, sont favorisés pour qu'ils se développent.

Dans ce vaste programme de débroussaillage, il est nécessaire que tous les propriétaires soient responsables et qu'ils procèdent à des débroussaillages sur leur parcelle et fassent procéder à la coupe des pins d'Alep dangereux. La mairie et le Comité Feux sont à la disposition des habitants qui le désirent pour leur prodiguer de très nombreux conseils utiles.

**Vous pouvez joindre Robert Dalmaso,
Comité Feux de Mimet au 06 21 86 62 60**



Débroussailliez, c'est le bon moment !

L'accès réglementé aux massifs

Un nouveau code couleur commun aux Bouches-du-Rhône, au Var et aux Alpes-Maritimes est appliqué depuis le 1^{er} juin 2018.

4 niveaux de risque sont déterminés :

-  Autorisé
-  Autorisé avec recommandations
-  Réglementé (prescription)
-  Interdit

*** Pour les Bouches-du-Rhône**

 + moyens d'extinction et de protection

Niveau de risque feu de forêt (croissant)



zonage
vert
jaune
orange
rouge

Présence dans les massifs

Massif forestier



Usage d'engins ou matériel susceptible de générer des départs de feu (travaux)

Massif forestier + 200 m



Les balades chlorophylles sont réglementées

Comme les années précédentes, le niveau de risque applicable à chaque massif forestier sera consultable par tous à partir de 18 heures pour le lendemain :

- sur le site Internet départemental de l'État (www.bouches-du-rhone.gouv.fr),
- sur le serveur vocal dédié de Provence Tourisme au n° 0811 20 13 13,
- sur le site ou l'application mobile de Provence Tourisme (MyProvence Balade).

Les arbres forcent le respect

Un arbre est un écosystème à lui seul, avec ses insectes, ses bactéries, ses champignons, ses lichens, ses oiseaux,... Un arbre participe activement au maintien de la biodiversité. Il produit notre oxygène vital. Un arbre est un être vivant qui ne peut pas se réfugier lorsque la tronçonneuse le menace. Il faut donc, avant de couper un arbre en mesurer l'impérieuse nécessité. Dans la forêt communale, si la propagation des pins reste très contrôlée, aucun chêne n'est abattu, excepté en lisière du parc de Château-Bas lorsqu'il menace de tomber sur les maisons voisines. La Direction des Routes Départementales procède, quant à elle, à la coupe de pins et de chênes pour la sécurité routière sur les abords des routes départementales qui ne sont pas de la responsabilité communale.

Récemment un très grand chêne s'est déraciné par grand vent. Il avait davantage de branches vivantes que de racines en bonne santé...il est donc passé de la verticale à l'horizontale en se couchant dans le parc du château.



La mairie fait preuve d'une grande attention pour les arbres d'ornement qui vivent sur les terrains communaux. Aucun platane n'a été coupé depuis le début du siècle, et ils sont valorisés aux Moulières, aux Château-Bas. Aucun arbousier, aucun pin sylvestre et aucun houx n'a eu à subir les attaques des tronçonneuses des services municipaux. Des muriers ont été plantés en 2002 à l'entrée du village et au terrain de boules. Un magnifique chêne vert planté en 2004 explose de vitalité à l'entrée du Puits Gérard. Les platanes résistants aux maladies grandissent bien depuis 2005 sur le terre-plein de la déviation de La Tour. Le chêne mort de l'entrée du Super Gassin sera à nouveau remplacé, pour respecter l'adage : "lorsqu'un arbre meurt, plantes-en un autre"...

Incendies

Pas de vacances pour le Comité Communal Feux de Forêt (CCFF). Merci !

Une fois encore, cet été, le Comité Feux de Mimet s'est trouvé sur tous les fronts. C'est grâce à leur présence dans le massif, que Mimet a pu éviter les grands incendies vécus dans les communes voisines (les Pennes, Vitrolles, Rognac). Pour vous donner une idée de leur engagement bénévole, voici un extrait du rapport de Robert Dalmasso :



Des bénévoles à respecter !

"1006 heures de surveillance dans les massifs, 121 patrouilles, 2 683 kms parcourus en 4x4, 28 missions de sensibilisation auprès de familles d'administrés, 1 intervention directe sur feu, 25 jours d'astreinte radio égale à 102 heures.
Le Comité Feux de Forêt est également présent aux diverses cérémonies pour assurer la sécurité des personnes comme le Festival de Théâtre, le Festival International de Piano, Orchestre Philharmonique, la Fête des Ecoles Communale, le Trail de Mimet, le carnaval, les Journées Boulistes à Château-Bas,... et l'Hiver, les missions de déneigement, la nuit.
Alors ! Un peu plus de retenue et d'honnêteté, Madame la c@ncanière !" Robert Dalmasso

"Merci aux bénévoles du CCFF qui méritent le respect de tous..." signé : La Commune de Mimet



Neige

Par temps de neige, respectez l'arrêté du Maire de Mimet et le code de la Route, équipez vos véhicules !



Chaînes obligatoires

Lorsqu'en début d'hiver 2015, nous avons posé ces panneaux à l'entrée du village, nous avons été critiqués sur Internet pour "cette signalisation ridicule"... Pourtant, c'est conforme au Code de la Route en zone de montagne. Lorsque cette signalisation est respectée, ça évite les accidents. La Mairie de Mimet culmine à 500m d'altitude, plus haute que celle de Sisteron. Et il faut bien comprendre qu'en période d'intempéries neigeuses, il est nécessaire d'équiper les pneus de son véhicule pour ne pas bloquer la circulation des autres.



"Nous demandons à l'ensemble des conducteurs de Mimet de ne pas circuler sur les routes par temps de neige si leur véhicule n'est pas équipé".

L'Adjoint à la Sécurité.



"Certains imprudents se lancent sans chaîne et sans souci pour les autres"

Sel de déneigement

Les distributions gratuites du sel de déneigement mises en place en 2002, ont eu lieu à Puits Gérard les 14, 15 et 16 novembre 2019 et les 21, 22 et 23 novembre, de 8h30 à 11h45 à Puits Gérard. Ces informations, comme chaque année, étaient sur le site internet officiel de la Mairie et affichées sur les panneaux d'affichage municipal.

sécurité



n° 174

25

Ça s'est passé

Orchestre Philharmonique du Pays d'Aix

Pour une fête de la musique hors norme, la cour carrée de Château-Bas a accueilli, le vendredi 21 juin, un public conquis par le concert de l'Orchestre Philharmonique du Pays d'Aix et ses 50 musiciens, avec au programme des morceaux choisis de Félix Mendelssohn et Robert Schumann.



les
news



à Château-Bas

Le Domaine de Château-Bas est propriété
communale depuis Juin 2013



n° 174

26



Mimet donne le ton ! Une nouvelle fois, la cour d'honneur de Château-Bas a été le magnifique écrin d'un concert classique très apprécié.

à Mimet



18^{ème} Festival de Théâtre à Château-Bas



ANNÉE DE LA
GASTRONOMIE
EN PROVENCE

Entre les tourbillons d'humour et les répliques bien ajustées cette année encore le public était au rendez-vous pour ce 18^{ème} Festival de Théâtre de Mimet qui a rassemblé plus de 1200 spectateurs.

Un programme varié avec 4 pièces de comédies humoristiques et policières ; "on a vendu le Pont d'Avignon", comédie écrite par Eric Carrière (Les Chevaliers du Fiel), "L'Arnaqueuse" avec la troupe Cœur de scène, "Le Mystère de la vallée de Boscombe - Sherlock Holmes" de Courants d'Art Production et "Naïs" de Marcel Pagnol par la Compagnie Ciné Théâtre Baudrac & Co.

Pour clôturer le Festival dans le cadre de l'année de la Gastronomie et Culture en Provence (MPG2019), un repas sur le thème " la Provence dans votre assiette" à l'ombre des grands arbres de Château-Bas a été servi pour 190 personnes.

Ce repas a été suivi de la pièce de théâtre "Naïs" de Marcel Pagnol qui a réuni près de 400 spectateurs.

La première représentation du Festival de Théâtre de Mimet a eu lieu sur la Place du Village, avec "Marius" de Marcel Pagnol. C'était le 11 septembre 2001. Une date qui a marqué le Monde entier... Depuis, le Festival de Théâtre n'a jamais démerité, il a grandi et a acquis une belle notoriété. Que ce soit sur la Place du Village, à Fontbelle ou dans la Cour d'Honneur de Château-Bas, ce festival marque désormais Mimet comme la plus haute scène de théâtre des Bouches-du-Rhône et la plus professionnelle. Cette année, la 18^{ème} édition fut encore un très joli cru. La programmation a fait bouger les amateurs de Mimet et des communes voisines, et a ravi petits et grands.

"Merci aux bénévoles de Mimet en Fête qui méritent le respect de tous..." signé : La Commune de Mimet



les news

La plus haute scène du département



Château-Bas, un lieu magique devenu municipal en 2013





Ça s'est passé à Mimet

Festival International de Piano



Mimet, un village animé !

Une fois encore deux spectacles de qualité ont été présentés les 1^{er} et 2 août dans la cour d'honneur de Château-Bas devant un public sous le charme. SpiriTango Quartet avec Fanny Gallois au violon, Thomas Chedal à l'accordéon, Benoît Levesque à la contrebasse et Fanny Azzuro au piano et "Amérique du Nord au Sud" avec Marie-Josèphe Jude au piano et le quatuor de saxophones "Quatuor Ellipsos".

Le Festival International de Piano à Mimet est toujours une rencontre très enrichissante entre l'art et les pierres du Château.

Au Château-Bas, Mimet a fait exploser la diversité culturelle, avec la musique classique, le jazz international, le théâtre, mais aussi la culture populaire avec la pétanque. Ici, tout y est dans ce domaine municipal, ouvert à toutes les cultures.



Une jeune prodige venue de Russie...

A l'initiative de Jean-Marie Deschamps, le 3 août 2019, la jeune pianiste russe Mariam Chitanava a donné un récital de piano dans la cour d'honneur de Château-Bas. Cette jeune pianiste, lauréate de nombreux concours internationaux, a interprété des œuvres de Bach, Chopin, Paganini-Lizst, Debussy, Tchaïkovski-Pletnev, Milhaud et Rachmaninoff.

Devant un public enchanté, Mariam Chitanava a joué avec brio "l'Etude n°6 opus 42" du compositeur russe Scriabine qu'elle a elle-même annoncé en français.



Les journées boulistes à Château-Bas, merci aux bénévoles



Samedi 31 août et dimanche 1^{er} septembre, dans les allées de Château-Bas, ont eu lieu, comme chaque année, deux concours officiels inscrits au calendrier des concours départementaux organisés par la Boule Mimétaine : doublette masculine le samedi et triplette masculine le dimanche.

La Boule Mimétaine a organisé, en parallèle, un concours entièrement féminin en doublette le samedi. 9 équipes féminines soit 18 joueuses étaient présentes. Toujours le samedi, 58 équipes masculines, soit 116 joueurs de toutes destinations se sont retrouvés dans le parc devant un public nombreux.

"La Boule Mimétaine" a placé une doublette masculine en demi-finale. La finale féminine a vu chaque équipe placer une adhérente de "la Boule Mimétaine".

Le dimanche, on a pu compter 24 équipes masculines soit 72 joueurs et 8 équipes féminines, soit 24 joueuses et les spectateurs étaient toujours aussi nombreux.

"Notre association, La Boule Mimétaine anime aussi le village toute l'année. Je remercie les bénévoles qui m'entourent et je regrette les propos de Madame la cancanière d'Internet" Charles Matina, président.

Tous les vendredis depuis le début de l'année, sont organisées sur le terrain au village les parties en mêlées. La fréquentation oscille entre 40 et 80 joueurs. 2 concours officiels ont été organisés le 18 mai avec 34 équipes masculines, soit 102 joueurs et le 27 juillet pour un concours triplette mixte avec 29 équipes, soit 87 participants, dont 29 dames.

et le village est animé toute l'année !

Lien incontournable de la convivialité, le terrain de boules du Village est le point de rencontre de beaucoup de Mimétains. Les bénévoles de l'Association "La Boule Mimétaine" qui font vivre le Village toute l'année, regrettent qu'une personne malveillante ne cesse de les critiquer sur Internet.

"Dans ce beau Parc de Château-Bas, notre association organise chaque année les Journées Boulistes, où l'on vient de tout le département. Ici, on a le goût de la Pétanque"
Charles Matina, Président de La Boule Mimétaine

"Merci aux bénévoles de la Boule Mimétaine qui méritent le respect de tous..."
signé : La Commune de Mimet

Les news



29



La Paroisse de Mimet et L'Association Notre Dame des Anges



Bon pied et bon oeil à l'association Notre Dame des Anges

Le traditionnel Pèlerinage de Notre Dame des Anges qui a eu lieu au mois de mai a réuni une soixantaine de personnes. Une marche au départ du parking de la Galinière jusqu'au virage du chêne, sous le Col Saint Anne suivie d'une messe en plein air et pique-nique convivial. Et pour clôturer, une marche vers la "Grotte du Facteur" ...!



L'association Notre Dame des Anges sous la tonnelle du Domaine Municipal de Fontbelle

Au mois de septembre, lors du repas paroissial au domaine de Fontbelle à Mimet, 125 personnes se sont retrouvées sous la tonnelle municipale de Fontbelle, pour partager un apéritif convivial. Cet apéritif a été suivi entre autres d'un tajine de poulet aux citrons confits et d'un café gourmand. L'après-midi s'est clôturé par une

tombola (merci aux commerçants de Mimet Intermarché, pharmacie, centre médical, salon de coiffure, le maître verrier Gérard Tessier...).

Une très belle journée grâce aux bénévoles de l'association Notre Dame des Anges qui œuvrent pour faire vivre la paroisse de Mimet". Signé : La Paroisse

L'Art s'expose à Mimet



14^{ème} Salon des Arts

Le vernissage du Salon des Arts s'est déroulé à la Ferme de la Tour vendredi 13 septembre devant un public admiratif. Ce sont quarante artistes qui ont répondu présents à ce 14^{ème} rendez-vous artistique annuel.

Parmi eux des Mimétains : Goia Albano, Huguette Blanc, Arlette Djian, Roselyne Fede, Jany Maurice et Michelle Ronot, mais également des artistes de tous les départements environnants. 150 œuvres ont été présentées au public (aquarelle, acrylique, huile, pastel, sculptures minérales/bois/terre cuite, raku, mosaïque, peinture sur verre, encre de Chine...)

Nos invités d'honneur sont des artistes professionnels confirmés.



■ Sandrine Berthon (tableaux techniques mixte sur peinture/photographie) s'est notamment distinguée en mars dernier par un article élogieux dans le magazine "Art et Décoration".

■ Landry Clément (sculpture bois et dorure à la feuille) s'est vu décerner au printemps 2019 le prix du public du SIAC (Salon International d'Art Contemporain) à Marseille.



29^{ème} Foire aux Miels

Cette foire, réactivée au début du siècle, est aujourd'hui incontournable. En Octobre, chaque année, c'est un lieu de rencontre hautement apprécié pour les amateurs de miels, petits et grands. La fréquentation record de la 29^{ème} Foire aux Miels et gastronomie confirme le succès de la manifestation. Plus de 50 exposants, dont la moitié des apiculteurs de la région. Diverses animations ont ponctué cette belle journée :



Expo à la Salle des Fêtes

- exposition sur la vie de l'abeille et extraction de miel dans la salle des Fêtes, animée par notre partenaire "l'Abeille Provençale"
- un concours de miels avec une remise de prix sur les différentes catégories de miel, lavande, romarin, fleurs-clair et fleurs-foncé.
- et l'après-midi une animation pour les enfants.



Les lauréats des concours de miel

Bourse aux livres, Mimet aime les Livres !



La 3^{ème} Bourse aux Livres a eu lieu dimanche 6 octobre aux Moulières, devant la Médiathèque. Un moment de convivialité malgré un public clairsemé.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine avec de nouvelles animations en marge de cette manifestation, et d'ici là, bonne lecture !

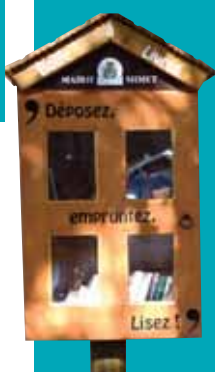


Nouveau à la Médiathèque

Après avoir entamé et réussi sa mue en offrant à ses utilisateurs des CD, la bibliothèque offre aujourd'hui une boîte à livres aux généreux lecteurs parce qu'une envie de lire n'arrive pas forcément pendant les jours d'ouverture de la médiathèque.

Alors venez chiner dans la boîte à livres installée aux Moulières près de la médiathèque, choisir un ouvrage, en déposer un autre, changer d'avis, prêter, donner, échanger, déposer dans une autre boîte...

"Parce que chacune de nos lectures laisse une graine qui germe" (Jules Renard), à Mimet, la lecture, c'est important !



Les Gourmandises du Grand Puech

Qualifié Confiturier depuis 2015, Daniel Fino, Mimétain depuis l'enfance, a créé son entreprise les "Gourmandises du Grand Puech" en Janvier 2017. Depuis, il produit des

confitures exclusivement à base de fruits d'origine locale. Si la transformation des fruits sélectionnés à parfaite maturité en confitures savoureuses est une grande satisfaction pour nos papilles, le souci permanent de notre Artisan est la Qualité. Ces préparations sont composées de 60 à 65% de fruit, de sucre pure canne ainsi que de jus de citron frais! Il nous confie " Retrouver le goût du fruit sur la tartine est un luxe que j'ai toujours connu depuis l'enfance, par tradition familiale, j'ai voulu l'offrir à mes clients." Vous pouvez retrouver Daniel sur le Marché de Gardanne le dimanche matin. Le site internet <https://gourmandises-du-grand-puech.com/> Et n'hésitez pas à visiter la page Facebook où vous pourrez suivre la vie de cette petite entreprise Mimétaine.





MIMET fête Halloween

avec le Centre Aéré...



avec les Minots de Mimet...



les news



33

A vos agendas !



Téléthon

7 et 8 décembre

Grande Salle et Lieux divers

Marché artisanal de Noël

14 et 15 décembre

10h-18h - Réfectoire de La Tour
Association "Créa verre à soie"
☎ 04 42 61 07 06

Noël des enfants dans les 3 écoles communales

19 et 20 décembre

Cérémonie des Vœux

11 janvier

10h30 - Salle des Fêtes au Village



Journées du Patrimoine

En Septembre 1951, Fernandel et Verneuil se promènent vers chez nous, à l'Ubac de l'Etoile. Ils passent par la route des "5" et aperçoivent le piton de Mimet. Puits Gérard était en service depuis 3 ans. Achille Magère était le Maire de Mimet.

"Ils décident d'aller voir ce nid d'aigle. Ils arrivent devant la Chapelle Saint-Sébastien devenue La Poste en 1992. Trois chemins partent de là : le chemin en terre et en pierres de Saint-Sébastien (Saint-Sébastien est le protecteur de Mimet lors de la terrible peste de 1720), la route de Notre Dame des Anges en pierres et la rue Saint-Sébastien goudronnée. Fernandel et Verneuil vont jusqu'à la place de la Mairie. Sur la place, il y a la voiture de "Satta", l'épicier et une 4 chevaux.

Ils voient l'Eglise qui s'accroche à la pierre, la fontaine du Village (1865), le monument aux morts avec les noms des 14 enfants de Mimet, les toilettes publiques édifiées par la Mairie avant 1914, la maison en pierre "Maneille" et un peu plus bas le lavoir (construit en 1888).

Le bar était tenu par "Nicolas" et le Puech venait d'ouvrir, ils y entrèrent.

A Mimet tout y est ! Avec un tel décor, avec un village aussi "cinégénique" Henri Verneuil peut créer un film...

Il le baptisera le Boulanger de Valorgues...

Le menuisier Jeannot Deleuil construira la fontaine en bois à roulettes. Dans la carrière de la Prunière dont les vestiges existent encore sera un autre décor avec le village en fond de scène.

Les scènes d'Italie seront tournées à Fuveau et la gare sera celle de Simiane. La maison qui brûle, sera la maison "Maneille". Le repas de noces aura pour décor l'église et le géant couché. Ce repas de la réconciliation du village se fera dans la cour du Château Haut, aujourd'hui tenu par Monique Rempenault.

La charrette des pompiers a été coincée dans ce passage du chemin communal de Mimet



Les figurants seront des Mimétains. Le bébé était Joël Nicolas, âgé à l'époque de 3 mois

Entre les bras de Fernandel, sur la Place de la Mairie de Mimet (photo ci-dessus), et sa présence le samedi 21 septembre, à la Salle des Fêtes du Village, aux côtés de Maine Portulier, Joël Nicolas a bien grandi...



Le samedi 21 septembre, la Salle des Fêtes du Village était remplie d'amoureux de notre Mimet. Ils étaient venus assister à la projection du film "Le Boulanger de Valorgues" avec Fernandel. Cette soirée riche de souvenirs était organisée par l'Office de Tourisme de Mimet qui contribue à mettre en valeur notre patrimoine.



"Dans le cadre des Journées européennes du Patrimoine, l'Office de Tourisme de Mimet a également accueilli des Mimétains heureux de découvrir ou redécouvrir les particularités de notre belle commune.

-Aurore Schmitt Archéo-Anthropologue-Chercheur au CNRS et Martine Vasselin, Maître de conférences honoraire, nous ont transportés, avec leurs conférences, dans les couloirs de l'Histoire et du Temps : Vendredi 20 septembre à 18 h : le Roi René et ses artistes et Dimanche 22 à 15 h : Mimet et ses alentours pendant la préhistoire.

-Samedi matin, Sylvaine CUFOS avec son énergie et son enthousiasme a emmené un groupe de marcheurs dans les collines de Mimet pour une balade sur des sentiers oubliés. Après l'ascension de la tête du Puech, descente par une crête face à la magnifique rade de Marseille jusqu'au Jas de Mimet et retour par le vallon de la Débite. -L'église (XI^{ème} siècle) et la Glacière (XVII^{ème} siècle) ont eu comme chaque année la visite de nombreux amateurs des richesses de notre Histoire.

-Quant à la "Maison de la Mémoire", notre petit musée rempli des richesses insoupçonnées de la vie de nos anciens du XIX^{ème} et début du XX^{ème} siècle, elle a intéressé les amateurs des petites histoires de Mimet racontées avec passion par Françoise Duplessy.

Le thème des Journées du Patrimoine étant cette année "Arts et divertissement" nous n'avons pu résister au plaisir de vous faire (re)découvrir le film "Le Boulanger de Valorgue" tourné en 1952 dans notre village.



Louis Schiffano, le dernier Boulanger de Mimet était présent ce soir-là pour cette "soirée film souvenir"

La "soirée cinéma" préparée et animée par les membres de l'équipe de l'Office de Tourisme, a eu lieu à la Salle des Fêtes avec la projection du film devant pas moins de 110 personnes. Monsieur le Maire nous a fait l'honneur de présenter le film de Henri Verneuil avec Fernandel.

Une animation autour de la production du film présentait le lieu de tournage avec les matériels de l'époque ainsi qu'une exposition de photos, Mimet avant/Mimet maintenant, a permis de comparer le Mimet des années 50 et le Mimet moderne et actuel tel que nous le connaissons. Cette exposition est toujours visible à la Maison de la Mémoire. Il faut noter que Jean-Paul Pascal, fils du Boulanger de Mimet qui avait vendu la Boulangerie à Louis Schiffano était présent (voir photo).

Lors de la projection du film, les plus anciens se sont reconnus parmi les figurants, les plus jeunes ont évoqué leurs grands-parents et les lieux du tournage où se déroulaient des scènes hilarantes.



Dans tous les cas, Mimétains ou pas, jeunes ou moins jeunes, tous ont trouvé leur place dans ce spectacle vivant dans une ambiance et des lieux que chacun ressent et connaît.

A l'issue de la projection du film une petite "collation boulangère" a été proposée aux participants qui ont pu échanger sur le film et leurs émotions à l'évocation de certaines scènes".

Maine Portalier,
Présidente de l'Office de Tourisme de Mimet

Mimet a de la mémoire



13 juin : Cérémonie d'hommage national aux morts pour la France en Indochine



Commémoration du 79^e anniversaire de l'appel du 18 juin 1940 du G^{ral} De Gaulle



14 juillet : Fête Nationale



25 septembre : journée nationale d'hommage aux Harkis et autres Membres des Formations Supplétives

Toutes les générations étaient présentes le 14 juillet sur la plus haute place de village des Bouches-du-Rhône. La Fête Nationale a été dignement célébrée, et comme toutes les années, la commémoration s'est poursuivie par un apéritif convivial. Nous avons également commémoré l'Appel du 18 juin et le 25 septembre la "Journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives". L'Armistice du 11 novembre a été un moment important, car les élèves des écoles communales ont participé. Avec les enseignants, notamment Mesdames Bigot, Directrice et Cuny-Crauchet, ainsi que Monsieur Marais, les enfants des CM1/CM2 ont chanté la paix et notre devise, Liberté-Egalité-Fraternité. Comme chaque année depuis 2008, le Colonel L'Homme avait détaché un groupe de jeunes du Lycée Militaire d'Aix-en-Provence, placé sous le commandement de l'Adjudant Fernandez. Un Mimétain, Monsieur le Sous Lieutenant Maneille, nous a fait l'honneur d'être présent. Ces commémorations encouragent l'engagement citoyen et font du bien à la République et à ses valeurs.



Préparation des élèves de CM2 de La Tour à participer aux cérémonies du 11 novembre



Pour que nos jeunes soient passeurs de mémoire

Liberté-Egalité-Fraternité

Saluons la clairvoyance de Clémenceau qui a dit "nous avons gagné la guerre, maintenant il va falloir gagner la paix, et ce sera plus difficile".

A nous aujourd'hui de transmettre à nos jeunes générations le goût de la paix et célébrons la mémoire de tous ceux qui sont tombés.



Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918



Travaux de proximité

La Ferme de la Tour se rénove

Toutes les menuiseries ont été changées pour améliorer l'isolation. Les vieux radiateurs ont aussi été remplacés, des travaux de peinture ont été effectués et le tableau électrique a été changé.



L'Eclairage public

Après avoir remplacé dans les 3 écoles, l'éclairage des classes par des LED, dans le cadre du programme de rénovation de l'éclairage public, à La Diote et aux Moulières, les travaux continuent. Les lampadaires sont changés en éclairages LED, beaucoup plus économiques et écologiques. Chaque éclairage public qui tombe en panne est remplacé par des LED.

Elagage des Platanes

La commune est responsable de 56 platanes, aux Moulières, à La Tour et sur la place de la Mairie. En automne, il est préférable de les tailler avant que leurs feuilles tombent pour éviter de les faire ramasser par les Services Techniques.



Curages des fossés et purges des avaloirs pour éviter les inondations...

Bien que les riverains soient propriétaires et responsables de l'entretien de leur ruisseau d'écoulement des eaux de pluie, certains l'oublient... La Mairie entretient les vallats, les ruisseaux et les fossés pour éviter le plus possible les ruissellements intempestifs en périodes d'intempéries pluvieuses. Cette année encore, de multiples travaux de curages de fossés communaux ont été réalisés au Vallat des Fabres, au Chemin des Mineurs, aux Vignes Basses, aux Farigoules, à la Pignatelle, à la Glaciare, au Gassin, aux Bassin des Moulières, etc. La Mairie travaille également aux curages et aux purges des avaloirs communaux aux Moulières, aux Rigauds, au Moulin, etc. Pour tenter d'éviter d'être confronté aux inondations qui frappent parfois les villages voisins, la Mairie reste très vigilante avant les saisons des pluies. Mais, il faut tout de même rappeler que les propriétaires-riverains des ruisseaux et fossés ont l'obligation de les nettoyer pour laisser libre l'écoulement des eaux (art. 640 et 641 du Code Civil, art. L215-14 du Code de l'environnement). Certains propriétaires respectueux de la loi procèdent à ces nettoyages, notamment aux Fabres, mais d'autres, moins attentionnés, dans l'ignorance de leurs propres obligations, demandent à la Mairie d'entretenir "leur" ruisseau ...



avant



Barrières en bois



après

La Mairie a procédé au remplacement et à la remise en état des barrières en bois vandalisées au parking du Col Sainte-Anne.

Le bâtiment des Services à la Personne

Avec le soutien du Département, la Mairie a pu concevoir et construire ce bâtiment dédié aux Services à la Personne. Les dossiers ont été régulièrement constitués selon les procédures, qu'il s'agisse du Permis de Construire, des dossiers de demandes de subventions, des appels d'offres, etc. Ce bâtiment accueillera bientôt la Police Municipale, un accueil pour les personnes du Bel âge, des cabinets médicaux et une pharmacie. L'ouverture est prévue au printemps 2020.



Les chiffres clés :

- 5 années pour les constitutions des dossiers
- 12 mois prévus pour la construction
- 28 places de parking, dont 2 PMR
- 98 réunions (à ce jour)
- 1 bureau d'études
- 1 équipe d'architectes
- 11 entreprises du département
- 1 bureau de contrôle technique
- 1 bureau de contrôle Santé Sécurité Hygiène

333m² au RdCh
275m² à l'étage
1 ascenseur PMR

Le dossier complet est disponible en Mairie à tout citoyen qui désirerait le consulter.



travaux



n° 174

39

La centenaire de Mimet

Nous avons eu le plaisir de fêter les 100 ans de Mme Antonorsi à la maison de retraite Jean Casalonga de Jean Louis Maurizi.



Au mois de mai, juin et juillet, 4 tournois de tennis ont été organisés sur les terrains municipaux.

- ▶ Tournoi Open Adultes Dames et Hommes 4^{ème}, 3^{ème} et 2^{ème} séries - Limité à 1/6
- ▶ Tournoi Adultes + 35 ans Dames et Hommes 4^{ème}, 3^{ème} et 2^{ème} séries - Limité à 1/6
- ▶ Tournoi Jeunes Filles et Garçons - 11 à 16 ans
- ▶ Tournoi Galaxie Tennis - Filles et Garçons - 8 à 10 ans

Ces tournois ont concerné plus de 300 joueurs venant des clubs du Département des Bouches du Rhône et au-delà.

Le Tournoi Open Adultes de 3^{ème} et 4^{ème} série fait partie du Trophée de l'Etoile qui associe les clubs des communes voisines, Cadolive et St Savournin.



Le trophée de l'Etoile revient au club de Mimet



Trophée de l'Etoile

Claude Michel (chemise à fleurs) vainqueur hommes 3^{ème} série et Alexandre Auboin (tee-shirt blanc) vainqueur hommes 4^{ème} série



Open de Mimet + de 35 ans

Isabelle Ligoure (tee-shirt rose) vainqueur chez les dames 4^{ème} série



Nos champions

Alexandre Schoegel, champion de France de para-karaté

Alexandre vit à Mimet avec sa famille depuis 2010. Il est en fac de physique à Montpellier à Aix-en-Provence et souhaite devenir astrophysicien. Il a 19 ans et pratique les arts martiaux depuis l'âge de 10 ans. En 2010, il présente une démonstration de krav maga et de karaté au Palais des Sports à Marseille. 5000 personnes se lèveront pour saluer sa prestation. Depuis ce jour les arts martiaux lui collent à la peau, katana, nunchaku, karaté... En 2016 premier championnat de France Officiel d'où il revient avec la médaille d'argent, 19 juin 2019 à Coubertin, il est champion de France kata médaille d'or avec son professeur Ludovic et le club KCM à la Valette. Dans ce club les valides s'entraînent avec les personnes qui ont un handicap "Tous ensemble avec les valeurs des arts martiaux".

A 19 ans Alexandre croque la vie à pleines dents et compte bien poursuivre ses rêves... et pourquoi pas les JO...

Inauguration du nouveau club house



AVANT



PENDANT



AUJOURD'HUI

La Mairie a financé cet aménagement avec le soutien du Conseil Département des Bouches-du-Rhône



Le vendredi 11 octobre a eu lieu l'inauguration du nouveau club house du Tennis Club de Mimet en présence de Monsieur le Maire de Mimet, Monsieur Jean-Claude Bousteau, Président de la Ligue PACA et François Lescuyer, Président du Comité 13 tennis. A cette occasion la Fédération Française de Tennis a remis un chèque pour la bonne qualité du Club de Mimet. Monsieur Nicolas Lorenzi, Président du Tennis Club de Mimet, a remercié les dirigeants et la Mairie pour leurs soutiens.

Mimétains

Clara Copponi :
4^{ème} au Championnat
du Monde de vélo
sur piste,
en poursuite
par équipe à Minsk
en Biélorussie.

Les Bleuettes derrière Clara Copponi

La Provence

CYCLISME La Provençale sera demain la meilleure carte de l'équipe de France Espoirs en cas d'arrivée au sprint, aux championnats d'Europe espoirs

Elle a conscience d'être devant un défi de la plus haute importance. À la veille d'une épreuve qui peut modifier le cours de sa carrière naissante et prometteuse. Clara Copponi disputera la course Espoirs dames des championnats d'Europe sur route à Alkmaar avec le statut protégé de leader de l'équipe de France.

En effet, la Provençale est la seule véritable sprinteuse du collectif tricolore sur un circuit totalement plat dans les rues de cette ville néerlandaise. Et comme elle passe rarement au travers quand elle se fixe un but... "C'est mon plus gros objectif de l'été sur route, mais-à-elle, je pense que c'est jouable de viser une médaille. J'ai montré que j'étais plus à l'aise cette saison sur les sprints." Mi-juin, elle avait ainsi remporté la Classic Vienne Nouvelle-Aquitaine, confortant alors sa première place au général de la coupe de France; un leadership qu'elle a perdu le week-end dernier puisqu'elle n'a pu prendre part à la cinquième manche.



Clara Copponi est venue aux Pays-Bas avec beaucoup d'ambition. Une victoire la propulserait dans une nouvelle dimension.

"Je pense que c'est jouable de viser médaille"

par son père ou parfois en compagnie de son frère, Clément. Cette préparation doit lui permettre de porter haut les couleurs françaises et supporter les

un train, si besoin. On espère de la même dans les meilleures conditions. Double médaillée d'argent aux "Europe" sur piste le mois dernier à Gand (Belgique), Clara

AUJOURD'HUI

Quatre épreuves sont au programme aujourd'hui des championnats d'Europe de cyclisme, à Alk-

Nos petits bonheurs

Damian GIL né le 17 juin 2019 à Aix
Mila BALDACCHINO née le 05 juillet 2019 à Aix
Louise DUCARME née le 10 juillet 2019 à Aix
Maël GOIBEAULT né le 21 juillet 2019 à Aix
Emy CAILLOL née le 21 juillet 2019 à Aix
Emilia NAGELI MCKENNA née le 1^{er} août 2019 à Aix
Damien FRANCONI TOURRASSE né le 04 août 2019 à Aix
Juliette LEMARIÉ née le 16 août 2019 à Aix
Maëlys GHARSALLI née le 24 septembre à Vitrolles
Léni TARDY né le 21 septembre 2019 à Aix
Clément BERGONZO né le 10 octobre 2019 à Aix
Raphaël DARDARD né le 20 octobre 2019 à Aix
Anaé ECK, née le 25 octobre 2019 à Aix

M. Le Maire et l'équipe de rédaction de Mimet Information adressent toutes leurs félicitations aux parents et leurs meilleurs vœux de bonheur aux bébés !

Nos joies

Camille GUBERNATI et Amélie MEFFRE célébré le 22 juin 2019
Philippe DE OLIVEIRA et Malvina RENAUD célébré le 29 juin 2019
Stéphane FERRARA et Audrey PEYRE DE FABREGUES célébré le 29 juin 2019
Cédric SOMERLINCK et Sarazette HAMED célébré le 3 août 2019
Jérôme SOTÈS et Manon CHIGHINI célébré le 10 août 2019
Amandine NOIZAT et Christophe HUET célébré le 17 août 2019
Carine BOTTO et Yannick BACHELET célébré le 24 Août 2019
Ghezlia Ben TRARI et Mehdi ABED célébré le 4 octobre 2019

M. Le Maire et l'équipe de rédaction de Mimet Information adressent toutes leurs félicitations aux nouveaux mariés.

Nos peines

Marie-France BEISSON épouse PALLAVICINI, décédée le 11 juin 2019 à Marseille
Maria SANITATE, décédée le 29 juin 2019 à Mimet
Moussa SAÏDI, décédé le 01 juillet 2019 à Marseille
Yazid KACED, décédé le 08 juillet 2019 à Gardanne
Robert PÉRU, décédé le 19 juillet 2019 à Aix
Marie ROUBAUD veuve BORIE, décédée le 29 juillet 2019 à Aix
Jean PORTEMONT, décédé le 18 août 2019 à Mimet
Denise BEST veuve ALIXANT, décédé le 29 août 2019 à Mimet
Jacqueline LOCATELLI veuve DEWASMES, décédée le 6 septembre 2019 à Mimet
Rosalia SANCHEZ veuve CHUECA, décédée le 7 septembre 2019 à Mimet
Jeannine MARI décédée le 21 septembre 2019 à Mimet
Guy VERATTI décédé le 24 septembre 2019 à Marseille
Louis SCHIFANO décédé le 11 octobre 2019 à Mimet
Marius BARALE décédé le 28 octobre à Mimet
Claire BRUN décédée le 4 novembre à Marseille

M. Le Maire et l'équipe de rédaction de Mimet Information adressent leurs sincères condoléances aux familles éprouvées.

(Que ceux qui ne respectent pas les souvenirs des défunts en volant les chrysanthèmes, soient damnés...!)

Au revoir Yazid



Le 8 juillet 2019 s'en est allé notre ami et collègue de travail Yazid.

Il était rentré à la Mairie le 7 avril 1987 à l'âge de 23 ans. Toujours d'humeur joyeuse, toujours prêt à rendre service, Yazid était très apprécié par ses collègues de la Mairie, les élus et les habitants. Il manque beaucoup.

Au revoir Louis



Louis est né en 36. A 13 ans, il est mineur. En 66, il devient boulanger de Mimet, mais aussi Sapeur pompier et créateur du club de foot. Avec Julienne, il a Thierry et Bernard. 5 fois grand-père et 4 fois arrière-grand-père. Louis, nous quitte le 11 octobre 2019 à 82 ans.

Au revoir Ghislain



Ghislain Destobbeleire a été le 1^{er} adjoint de Mimet en 1995. C'était un connaisseur de l'histoire du village. Mimet a perdu subitement le 22 mars 2019, l'un de ses plus fervents adorateurs. La rédaction présente ses condoléances à sa femme, Joëlle et à ses enfants, Justine et Nicolas.

Au revoir Guy



Guy Veratti, né le 12 juillet 50 à Mimet, a travaillé à la Centrale et a tenu pendant plusieurs années l'épicerie du village avec son épouse, Arlette. Adjoint de 89 à 95, il était également garde chasse. Père de Nathalie et Christelle et 3 fois grand-père, il laisse derrière lui un grand vide.

“En mars 2001, en avril 2008 et en mars 2014, vous nous avez confié les responsabilités de la Mairie, depuis nous avons rétabli l'information municipale et nous continuons. Chaque famille Mimétaine est informée des actes municipaux. Nous publions ci-après des extraits des conseils municipaux. Je suis à la disposition de tout citoyen qui me demandera le procès verbal complet”. Le Maire de Mimet.

Le 24 juin 2019

■ **Le compte de résultat est toujours positif**

■ **Travaux Rue de Pergine, RD8d**
■ **Achat de la Source Historique**

● **Approbation du procès-verbal de la séance du Jeudi 25 avril 2019**

Unanimité

● **Subventions aux associations**

Jany Maurice propose de se prononcer sur la répartition individuelle suivante :

- Mimet, Musique et Culture	2 000 €
- Loisirs la Source	250 €
- Takeda Budokan Mimet	900 €
- Coloristes Mimétains	270 €
- Union Bouliste du Germinal	500 €

Ces dépenses sont inscrites au Budget Principal de la Commune.

G. Cristiani : “*l'Union Bouliste du Germinal vient d'être réactivée suite à la reprise du Germinal. Il n'y a aucune inquiétude à avoir, cette association ne sera pas en concurrence avec la Boule Mimétaine et il n'y aura aucun problème d'organisation pour les concours.*”.

Unanimité

● **Demande de Subvention à l'Europe - Installation de bornes WIFI sur la Commune**

Cédric Riedel indique que la Commission Européenne souhaite promouvoir la connectivité Wifi gratuite dans les lieux publics à travers son programme “Wi-Fi4EU”. Le montant de la subvention européenne s'élève à 15 000 € par Commune. L'Europe finance l'installation du point d'accès Wifi et la Commune est chargée de financer l'abonnement internet et la maintenance des équipements. La Mairie a monté un dossier de subvention. La Commune de Mimet fait partie des 3 400 Communes d'Europe à avoir été pré-sélectionnée sur les 28 pays membres. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accepter de solliciter la participation financière de l'Union européenne pour la pose de bornes Wifi sur le territoire communal à travers son programme “Wi-Fi4EU”.

Unanimité

● **Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône**

Fourniture de matériels de restauration et travaux

Geneviève Dalfin rappelle qu'à l'initiative du Département des Bouches-du-Rhône, l'année 2019 est placée sous le signe de la gastronomie.

Les objectifs sont, notamment, de valoriser le terroir riche des Bouches-du-Rhône, de réapprendre à “bien manger”, de respecter l'environnement et de préserver le territoire.

La Commune souhaite s'associer à la démarche La restauration scolaire assure en moyenne 450 repas et goûters par jour, destinés aux 406 élèves des écoles communales. Aux repas quotidiens de ces élèves s'ajoute une quarantaine de repas des personnes du foyer du 3^{ème} âge qui déjeunent au réfectoire le mercredi. La Commune porte une attention particulière à la préparation de repas équilibrés contenant des produits issus de l'agriculture biologique et des produits locaux.

La Commune envisage, avec l'aide du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, de se mobiliser autour de la gastronomie par la fourniture de matériels de restauration et par des travaux de maçonnerie pour moderniser les services de cuisine municipale. Il est demandé au Conseil Départemental de bien vouloir attribuer une subvention à hauteur de 70 % des travaux, soit 129 832 € HT, pour un montant de l'opération : 222 569,76 € TTC.

Unanimité

● **Route Départementale RD8d, Route de Pergine :**

G. Cristiani : “*la Route de Pergine est un dossier très complexe, car depuis la création de la métropole les dossiers se chevauchent. Depuis plusieurs années nous demandons que les travaux soient effectués, il ne faut donc plus les retarder. Le point 5.1 est un accord relatif à la participation financière de la Commune et du Département. Le point 5.2 est une demande de subvention au Département pour qu'il soutienne financièrement la partie que la Commune finance. Le point 5.3 est une demande de travaux à la Métropole concernant le pluvial, car cela relève désormais de sa compétence.*”.

Unanimité

■ **Travaux sur la Route Départementale RD8d, Route de Pergine**

Michel Ronot présente le dossier de la Route Départementale RD8d, Route de Pergine, axe routier principal pour accéder au village. Cette Route Départementale a fait l'objet d'un premier aménagement en 2003.

Un second aménagement est prévu par la Commune et la Direction des Routes afin de sécuriser cette Route Départementale.

Les travaux consistent, notamment, en :

- l'élargissement de la section de la RD8d entre le raccordement à la RD8 et l'entrée de ville ;
- l'amélioration du carrefour avec la rue de Balotesti ;
- la reprise du réseau pluvial par la création d'un réseau pluvial enterré et un caniveau en surface afin d'optimiser les emprises disponibles ;

- la réalisation de zones 30km/h.

Selon la Direction des Routes, le coût total de cette opération s'élève à : 967 002,07 € HT, 1 160 402,48 € TTC. La participation de la Commune s'élève à : 495 610,07 € HT, 594 732,08 € TTC.

Afin que les travaux puissent débiter, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accepter :

- la prise en charge par la Commune des travaux d'enfouissement des réseaux à hauteur de 282 948,77 € HT soit 339 538,52 € TTC ;
- la répartition des coûts des travaux entre Commune et Département suivante :

Département: 471 392 € HT

Commune : 212 661,30 € HT soit

255 193,56 € TTC.

Unanimité

■ **Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône**

Amélioration et sécurisation de la Route Départementale RD8d, Route de Pergine

Michel Ronot propose de solliciter le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 60 % des travaux plafonnés à 600 000 € HT. Part de la Commune 214 966,28 € (sur le montant TTC)

■ **Demande de travaux à la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Amélioration du réseau pluvial sur la Route Départementale RD8d, Route de Pergine

Michel Ronot poursuit la présentation du projet de sécurisation de cette Route Départementale par la création de deux voies de circulation bordées par un accotement circulaire à pied. Selon la Direction des Routes, le coût total de cette opération s'élève à 829 668,07 € HT soit 995 601,68 € TTC. Le montant des travaux du pluvial s'élève à 137 334 € HT soit 164 800,80 € TTC.

Unanimité

● **Festival International de Piano**

Patricia Ferrand propose d'approuver la signature d'une convention pour le Festival International de Piano sur le site de Château Bas pour sa 39^{ème} édition qui se déroulera le Jeudi 1^{er} août et le Vendredi 2 août 2019.

Unanimité

● **Attribution de marchés**

■ **Construction de locaux services à la personne (seniors, police municipale, professionnels de santé...) aux Fabres - Lot 11 : Chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire**

Cédric Riedel présente le dossier : toutes les pièces du marché sont consultables en Mairie et seront mises à la disposition des Conseillers Municipaux lors du Conseil Municipal.

La Mairie a lancé le 21 décembre 2018, un marché portant sur la construction de locaux pour la police municipale et services à la personne (seniors, professionnels de santé...) aux Fabres. Ce marché est composé de 11 lots :

Lot 1 : VRD espaces verts

Lot 2 : gros œuvre

Lot 3 : charpente couverture

Lot 4 : étanchéité

Lot 5 : menuiseries extérieures serrurerie

Lot 6 f1 : cloisons doublages faux-plafonds

Lot 6 f2 : peinture signalétique nettoyage

Lot 7 : menuiseries intérieures mobilier

Lot 8 : revêtements de sols et de murs

Lot 9 : ascenseur

Lot 10 : électricité CFO/CFA (courant fort /courant faible)

Lot 11 : chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire.

L'avis de marché (procédure adaptée) a été publié sur les sites BOAMP et Klekoon, le 21 décembre 2018. La date limite de remise des offres pour ce marché a été fixée au 2 février 2019 à 12h. 78 entreprises ont retiré le Dossier de Consultation (DCE) et 30 entreprises ont répondu à ce marché.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie, le 11 février 2019, pour procéder à l'ouverture des plis. La CAO a confié l'analyse des offres au Maître d'œuvre CITTA SARL et STRADA Ingénierie et a demandé une négociation avec tous les candidats.

La CAO s'est réunie, le 18 février 2019, pour étudier le rapport d'analyse des offres. Après débat, les membres de la CAO ont proposé, à l'unanimité :

- d'attribuer les lots suivants :

Lot 3 : charpente couverture

Lot 4 : étanchéité

Lot 5 : menuiseries extérieures serrurerie

Lot 6 f1 : cloisons doublages faux-plafonds

Lot 6 f2 : peinture signalétique nettoyage

Lot 7 : menuiseries intérieures mobilier

Lot 8 : revêtements de sols et de murs

Lot 9 : ascenseur

Lot 10 : électricité CFO/CFA (courant fort /courant faible)

- de lancer une deuxième négociation avec les candidats des lots :

Lot 1 : VRD espaces verts ;

Lot 2 : gros œuvre ;

Lot 11 : chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire.

La CAO s'est réunie, le 25 février 2019, pour étudier le rapport d'analyse du Maître d'œuvre des lots 1, 2 et 11. Les membres de la CAO ont proposé, à l'unanimité :

- d'attribuer les lots suivants :

Lot 1 : VRD espaces verts

Lot 2 : gros œuvre

- de déclarer sans suite le marché du lot 11 (chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire) et de faire paraître un nouvel avis de marché (procédure adaptée) pour ce lot.

Le 4 mars 2019, le Conseil Municipal a attribué les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6F1, 6F2, 7, 8, 9 et 10 et a accepté la parution d'un nouvel avis de marché en procédure adaptée pour le lot 11.

L'avis de marché (procédure adaptée) a été publié sur le site Klekoon, le 22 mars 2019. La date limite de remise des offres pour ce marché a été fixée au 12 avril 2019 à 12 h.

11 entreprises ont retiré le dossier de consultation (DCE) et 6 entreprises ont répondu. La CAO s'est réunie, le 15 avril 2019, pour procéder à l'ouverture des plis. La CAO a confié l'analyse des offres au Maître d'œuvre CITTA SARL et STRADA Ingénierie et a demandé une négociation avec tous les candidats.

La CAO s'est réunie, le 29 avril 2019, pour étudier le rapport d'analyse des offres. Les membres de la CAO ont proposé, à l'unanimité, d'attribuer le marché du lot 11 (chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire) à l'entreprise se classant première de l'analyse selon le critère du prix et selon le critère technique, pour un montant HT de 63 100 €.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de suivre l'avis de la CAO et d'attribuer le lot 11 à l'entreprise se classant première de l'analyse selon le critère du prix et selon le critère technique pour un montant de 63 100 € HT.

Unanimité

■ Attribution du marché pour les travaux de rénovation de la ferme de la Tour

Patricia Ferrand indique que, comme pour tous les marchés, toutes les pièces du marché sont consultables en Mairie et sont mises à la disposition des Conseillers. Le 15 avril 2019, la Mairie a publié un avis de marché portant sur les Travaux de rénovation de la Ferme de la Tour. 3 offres ont été reçues dans les délais. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie, le 20 mai 2019, pour procéder à l'ouverture des plis et le 27 mai 2019 pour l'analyse des plis de ce marché. Les entreprises ont été invitées à compléter leur dossier technique et à améliorer leur offre au niveau financier. La commission s'est de nouveau réunie, le 3 juin 2019, pour analyser les offres. Patricia Ferrand propose, d'attribuer le marché à l'entreprise se classant première pour le montant de 62 793 € HT.

Unanimité

● Budget Principal

■ **Adoption du Compte de Gestion 2018**
Georges Cristiani informe le Conseil de la transmission de Madame la Trésorière Principale, Receveur de la Commune, du Compte de Gestion 2018 du Budget Principal de la Commune. Il indique que : *"ce compte de gestion du Trésor Public est identique en tous points à celui de la Commune"*. Il n'y a donc aucune raison de ne pas l'approuver.

Unanimité

■ Adoption du Compte Administratif 2018

Georges Cristiani : "Mes Chers Collègues, Nous sommes réunis afin d'adopter le 19^{ème} Compte Administratif depuis que les Mimétains nous ont fait l'honneur de nous confier la gestion de la Commune.

J'ai fait parvenir un exemplaire du Compte Administratif à chaque Conseiller Municipal pour respecter l'obligation de transparence.

Je rappelle que le Compte Administratif est un compte de résultats. C'est le résultat de l'exécution par le maire des budgets votés par notre assemblée municipale.

Il doit correspondre au Compte de Gestion, établi parallèlement par le Receveur municipal. Le Compte de Gestion de 2018 transmis par Madame le Trésorier Principal, Receveur de la Commune de Mimet, vient d'être approuvé.

Vous avez constaté que les résultats sont parfaitement identiques à ceux de notre Compte Administratif 2018 que je vous ai transmis. Je pense donc qu'il n'y aura pas de problème pour voter le Compte Administratif que je vous présente.

A la fin de la présentation, je sortirai de la salle du Conseil et Madame la Première Adjointe assurera la présidence.

Avant de rentrer dans l'explication du Compte Administratif, je rappelle que la Mairie de Mimet, comme toutes les Communes a dû faire face aux baisses des dotations de l'Etat.

En page 2 Information statistiques

Nous avons baissé les impôts en 2012 et 2014 :

- En 2012, la Taxe Foncière sur les propriétés bâties à 27,96 % ;

- En 2014, la Taxe d'Habitation à 13,44 % ;

- En 2014, la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties à 93,53%.

Je vous rappelle qu'aucun emprunt n'a été contracté de 2001 à 2015. En 2016 nous avons contracté un emprunt voirie dans le contexte métropolitain. L'encours de la dette par habitant en 2017 est de 319,35 €. Comme la constaté le Trésor Public notre gestion rigoureuse a permis, de sortir la Commune d'une situation difficile, de pouvoir dégager un excédent à la section de fonctionnement, tout en réalisant des investissements pour la Commune.

En 2018 les dépenses de fonctionnement par habitant ont baissé à 72,10 €. Nous avons un résultat de l'exercice de 515 572 €.

En page 11, vous avez pu constater que :

Le train de vie de la municipalité est toujours en parfaite maîtrise d'économie.

Les prélèvements de la loi SRU sont de 65 218 € en 2018, ils étaient de 172 337 € en 2017 et de 168 808 € en 2016.

En page 13 :

Je vous informe que je n'ai pas consommé le budget prévu sur le compte "Frais de représentation du Maire" qui était de 104 €, comme chaque année, je me paye mes costumes et mes cravates.

Il n'y a eu aucune dépense au compte "frais de fonctionnement des élus".

G. Cristiani, Maire : *"le résultat de notre gestion prouve que notre Commune se porte bien. Comme les années précédentes nous n'augmentons toujours pas les impôts, mais notre prudence et notre vigilance sont nécessaires"*.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote et sort de la salle du Conseil Municipal.

Madame Corinne Centaro, Première Adjointe, préside le vote.

Majorité Municipale : 21 pour

■ Affectation du résultat 2018

Georges Cristiani propose de procéder à l'affectation du résultat de la Section de fonctionnement, le résultat de la Section d'investissement faisant l'objet d'un simple report. Le Compte Administratif 2018, fait apparaître un résultat excédentaire de 2 966 337,54 € en Section de fonctionnement.

Unanimité

■ Vote du Budget Supplémentaire 2019

Georges Cristiani précise "j'ai fait parvenir un exemplaire complet du budget 2019 à chaque Conseiller Municipal, chacun pourra suivre jusqu'en décembre 2019 la gestion de finances communales. Ce Budget a été établi en équilibre de la façon suivante :

En Investissement :

Crédits nouveaux en dépenses : 3 813 450,50 € ;
Crédits nouveaux en recettes : 3 810 724,55 €
dont le Virement de la Section de fonctionnement de 1 977 394 €.

Auquel s'ajoutent les Restes à réaliser et l'excédent 2018 :

Restes à réaliser dépenses : 885 894,50 € ;

Restes à réaliser recettes : 0 € ;

Excédent 2018 : 888 620 €.

En Fonctionnement :

Section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 2 966 337,34 €.

Nous sommes larges puisque les dépenses réelles de fonctionnement sont à 1 295 337 €, M.le maire propose de poursuivre l'entretien des bâtiments communaux qui avec une superficie de 8260 m², engendrent différents travaux coûteux nécessaires pour leurs réparations et leurs entretiens.

Ainsi que l'entretien des voies et réseaux qui souffrent lors des intempéries de neige et de pluie, la mise en sécurité de notre voirie par l'élagage des arbres et l'entretien du réseau d'éclairage public.

M.le Maire demande de maintenir la faiblesse du train de vie de la mairie. Les frais de missions du Maire et des Elus sont prévus à zéro euro. Il n'y aura toujours pas de frais de représentation du Maire, puisque "je ne dépense jamais les 104 € prévus à chaque budget" (page 11 : compte : 6536).

G. Cristiani, Maire, rajoute : "comme d'habitude, il n'y a pas de frais de formation d'élus, pas de frais de déplacements d'élus, pas d'embauche d'enfants d'élus".

Unanimité

● Budget Cimetières

■ Adoption du Compte de Gestion 2018 du Budget Annexe Cimetières

Georges Cristiani regrette une nouvelle fois le temps perdu pour établir et gérer les budgets des 2 cimetières communaux, puis il se livre à leur présentation qui sont conformes à ceux de Madame La Trésorière Principal, Receveur Municipal.

Unanimité

■ Compte Administratif 2018 – Cimetières

Les résultats de l'exercice 2018 du Budget Annexe Cimetières sont :

1/ Section d'exploitation

Recettes de l'exercice 2018 9 355,92 €

Dépenses de l'exercice 2018 9 355,78 €

Résultat de l'exercice 2018 0,14 €

Résultat reporté 2017 0,48 €

Résultat de clôture : déficit - 0,34 €

2/ Section d'Investissement

Recettes de l'exercice 2018 9 355,78 €

Dépenses de l'exercice 2018 11 226,92 €

Résultat de l'exercice 2018 -1 871,14 €

Résultat reporté 2017 17 938,35 €

Excédent investissement 2018 16 067,21 €

Solde des restes à réaliser 0,00 €

Résultat cumulé: excédent 16 066,87 €

G. Cristiani ne participe pas au vote et sort de la salle du Conseil Municipal.

Madame Corinne Centaro, Première Adjointe, préside le vote.

Majorité Municipale : 21 pour

■ Résultat du Budget Annexe Cimetières

Georges Cristiani estime que le résultat négatif de 34 centimes d'€ ne mérite pas une telle perte de temps des fonctionnaires municipaux, mais qu'il doit se conformer aux directives de l'Etat.

Unanimité

● Achat de la Source Historique

Gilles Federighi, adjoint indique : à la demande de la Commune, la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural de la Région Provence-Alpes- Côte d'Azur (SAFER PACA) a exercé son droit de préemption, le 4 avril 2019, pour acquérir la parcelle cadastrée section BI n° 167, située Chemin du Passagat, d'une contenance de 900 m², au prix de 55 000 €.

Cette acquisition représente un grand enjeu environnemental pour la Commune, puisque la dernière source d'eau brute encore en activité autour du Village se situe sur ce terrain. Cette source historique, construite entre 1642 et 1646, servant à alimenter la Glacière de Mimet, a été entièrement rénovée par l'actuelle municipalité. Cette propriété comporte également une petite construction qui a été édifiée en août 1965 comme un cabanon à usage agricole, d'après les archives municipales, sur la parcelle alors cadastrée section C n° 335.

La SAFER PACA entend vendre ce bien immobilier à la Commune au prix de 61 800 €. Cette valeur correspond au prix principal d'acquisition, auquel il convient d'ajouter les frais d'intervention de la SAFER, qui inclue notamment les charges de notaire et les études de faisabilité.

Les frais afférents à la constitution de l'acte notarié seront à la charge de la Commune Mimet.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à saisir cette opportunité foncière.

G. Cristiani, Maire : "je vous rappelle qu'il s'agit d'une demande de notre défunt Collègue Monsieur Bernard Duplessy, Conseiller Municipal, qui souhaitait que cette source historique soit achetée par la Commune. J'espère que votre vote à l'unanimité témoignera du grand respect que nous portons à notre ancien collègue".

Unanimité

● Cessions

■ Cession gratuite volontaire au profit de la

Commune de Mimet - Parcelle AV n° 89p

Gilles Federighi propose d'autoriser la cession gratuite et volontaire de 244 m² environ du terrain cadastré Section AV numéro 89, au Chemin du Vallon, grevé par l'emplacement réservé n°12 au PLU.

Unanimité

■ Cession gratuite volontaire au profit de la

Commune de Mimet - Parcelle AV n° 88p

Gilles Federighi propose d'autoriser la cession

gratuite et volontaire de 125 m² environ du terrain cadastré Section AV numéro 88, au Chemin du Vallon, grevé par l'emplacement réservé n°12 au PLU.

Unanimité

● Alteo Gardanne - Avis du Conseil

Bernard Montagna indique que le présent avis intervient suite à la décision du 20 juillet 2018 du Tribunal Administratif de Marseille de réformer l'autorisation d'exploitation de l'usine Alteo de Gardanne qui fabrique de l'alumine à partir de bauxite. Le procédé utilisé génère des sous-produits que la société Alteo stocke sur le site de Mange-Garri sur la Commune de Bouc-Bel-Air. Le Tribunal Administratif de Marseille, saisi par plusieurs organisations de protection de l'environnement a, notamment, décidé que l'étude d'impact relative à cette mise en compatibilité devait être complétée pour faire apparaître les effets cumulés des sites de Gardanne et de Bouc-Bel-Air, puis donner lieu à une nouvelle enquête publique et le cas échéant à un nouvel arrêté.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de donner un avis. G. Cristiani : "je tenais à vous rappeler que lors du Conseil Municipal du 25 avril 2019, nous avons été contraints de retirer ce point car nous n'avions pas reçu le dossier d'enquête publique de la part de l'Etat dans les temps. L'Etat nous a transmis ce dossier seulement le 6 mai 2019. Une enquête publique a eu lieu du lundi 6 mai 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019 inclus, avec des permanences à Mimet, au service urbanisme, le mardi 28 mai 2019 de 14h à 17h et le mercredi 29 mai 2019 de 9h à 12h. Ces permanences ont été annoncées sur le site internet de la Mairie et ont été affichées en Mairie.

Lors des 2 permanences aucune personne n'est venue rencontrer le commissaire enquêteur». Le Conseil Municipal est favorable à la poursuite d'une activité industrielle qui participe à l'autonomie du territoire et à la création et au maintien de l'emploi, sous réserve de la poursuite des études d'impact sur l'environnement de cette activité, et de l'assurance du respect par la société Alteo des prescriptions réglementaires".

Unanimité

Unanimité

● Restauration Scolaire Mimet – Règlement intérieur

Geneviève Dalfin indique qu'à la demande des parents les réservations des repas des élèves à la restauration scolaire des écoles communales se feront par Internet pour faciliter la vie quotidienne des familles. La restauration scolaire qui est communale et non privatisée, affiche un prix de repas de 2,90 € et son tarif n'a pas augmenté depuis 3 ans.

A compter de la rentrée scolaire 2019/2020 les réservations des repas et leurs paiements s'effectueront en ligne directement sur le site "ARG FAMILLE MIMET". Cette adaptation de la cantine communale s'accompagne d'un nouveau règlement.

Unanimité

Communications de M. le Maire

■ 3 marchés sont en ligne depuis le 14 juin :

Irrigation du Parc de Loisirs des Fabres

Amélioration de l'éclairage public (Moulières et lotissement Château Bas)

Travaux forestiers

Francis Molina, Adjoint : Mimet, Commune forestière située au cœur de la Chaîne de l'Etoile, est affecté à 99 % par le risque de feux de forêts dont 94 % des espaces urbanisés et à urbaniser.

Depuis ces dernières années, la Commune de Mimet est également déclarée en état de catastrophe naturelle en raison de la sécheresse, qui augmente incontestablement la fréquence des incendies. Il est donc impératif d'envisager d'importants travaux forestiers : coupes de pins d'Alep, débroussaillage et éclaircies DFCI. Pour mener à bien ces travaux forestiers, un marché a été lancé, le 10 mai 2019.

■ Résultats Elections Européennes à Mimet

Les élections européennes à Mimet ont mobilisé 2194 habitants soit près de 55%, alors qu'au niveau national la participation n'a été que de 51%. Cette participation très honorable n'a rien à envier à l'élection municipale qui fédère près de 80 % des électeurs.

M. BARDELLA Jordan : 30,12 %
Mme LOISEAU Nathalie : 19,16 %
M. JADOT Yannick : 14,85 %
Mme AUBRY Manon : 7,21 %
M. BELLAMY François-Xavier : 6,51 %
M. GLUCKSMANN Raphaël : 4,45 %
M. BROSSAT Ian : 4,12 %
M. DUPONT-AIGNAN Nicolas : 3,93 %
M. BOURG Dominique : 2,15 %
M. HAMON Benoît : 1,97 %
Mme THOUY Hélène : 1,55 %
M. LAGARDE Jean-Christophe : 1,17 %
M. PHILIPPOT Florian : 0,94 %
M. ASSELINEAU François : 0,70 %
M. LALANNE Francis : 0,56 %
Mme ARTHAUD Nathalie : 0,37 %
M. BIDOU Olivier : 0,09 %
Mme MARIE Florie : 0,05 %
M. DE PREVOISIN Robert : 0,05 %
M. GERNIGON Yves : 0,05 %
(M. CAMUS Renaud, M. TRAORÉ Hamada, M. ALEXANDRE Audric, M. VAUCLIN Vincent, M. HELGEN Gilles, Mme CAILLAUD Sophie, Mme DELFEL Thérèse, Mme TOMASINI Nathalie, Mme CORBET Cathy Denise Ginette, M. SANCHEZ Antonio, M. DIEUMEGARD Pierre, M. CHALENÇON Christophe, M. PERSON Christian Luc, M. AZERGUI Nagib : 0 %.)

■ Le point sur la Taxe d'Habitation

La taxe d'habitation a été supprimée pour les Communes, mais pas pour tous les ménages... En 2017, le Président de la République a décidé de supprimer une taxe qui pesait sur les ménages... C'est bien. Mais, il aurait pu choisir de diminuer la TVA, les taxes sur les carburants ou les frais de successions ; il a préféré choisir la taxe d'habitation dont plus de la moitié des revenus revenait aux Communes, car l'Etat, très endetté, ne pouvait pas se supprimer des

revenus, il valait mieux les retirer aux Communes. Et c'est encore les Mairies qui payent les décisions de l'Etat... Désormais, c'est l'Etat qui décide de la somme à verser aux Mairies. Les mairies ne sont plus décisionnaires du taux et donc du fonctionnement quotidien des services aux habitants des communes. M.le Maire rappelle que la Commune de Mimet est asphyxiée :

- suppression de la taxe professionnelle en 2001;
- arrêt des taxes minières en 2003;
- arrêt de la taxe d'habitation en 2019.

■ Le point sur la Taxe Foncière

La seule ressource fiscale communale reste la Taxe Foncière.

M. le Maire confirme que
“Notre Conseil Municipal s'est engagé à ne pas augmenter le taux des taxes foncières”.

Mais nous devons tous savoir sur cette taxe. Pour 10 € collectés sur la taxe foncière, l'Etat ne reverse à la Commune que 5,85 € !

Pour 100 € versé par les propriétaires, la Taxe Foncière rapporte à :

- la Commune de Mimet : 5,85 €
- le Département : 3,20 €
- la Métropole : 0,13 €
- la Métropole : 0,78 € Taxe Ordures Ménagères
- l'Etat : 0,04 €

■ Les Taxes payées par la Mairie

La mairie de Mimet doit également s'acquitter de la taxe foncière et de la taxe d'habitation pour ses propriétés bâties.

■ Taxes payées à la Métropole par les contribuables

Les taux fixés par la Métropole augmentent depuis 2015, année de création de la Métropole

Pour le foncier non bâti :

- 2014 : taux à 0
- 2015 : taux à 0
- 2016 : taux à 1,87
- 2017 : taux à 1,95
- 2018 : taux à 2,04

Pour le foncier bâti :

- 2014 : taux à 0
- 2015 : taux à 0
- 2016 : taux à 0,201
- 2017 : taux à 0,406
- 2018 : taux à 0,604

Je regrette que l'opposition municipale ait été favorable à cette Métropole de Marseille. Les opposants devraient prendre connaissance de ces augmentations des taux d'impôts que nous avons annoncés dès 2014. Car ce sont les contribuables de Mimet qui les paient !

Je rappelle également que je n'ai jamais voté ces augmentations d'impôts métropolitains.

■ Contrôle sanitaire de la Cantine

Suite à un contrôle inopiné de la Direction Départementale de la Protection des Populations (Service Sécurité Sanitaire des Aliments), le 21 mai 2019, la Cuisine Centrale

des Ecoles a été déclarée conforme à la réglementation en vigueur. La DDPP a confirmé un niveau d'hygiène très satisfaisant. **M.le Maire : “je tiens à la disposition des citoyens qui me le demanderont l'agrément de la cuisine centrale”.**

■ Subventions du Conseil Départemental

Lors de la réunion de la Commission permanente du Conseil Départemental du 24 mai dernier, il a été alloué à la Commune de Mimet un montant total de subvention de 432 941 € pour les écoles élémentaires de la Tour et des Moulières, pour l'irrigation du parc de loisirs des Fabres, l'aménagement du stade Revelli, pour les locaux des services à la personne aux Fabres,... *Je tiens à remercier, une nouvelle fois, Madame Martine Vassal, Présidente du Conseil Départemental, pour l'aide financière que le Département des Bouches-du-Rhône octroie à la Commune de Mimet.*

Ce soutien fondamental, dans un contexte de ressources restreintes, permet à la Commune de Mimet de mener à bien ses projets et d'améliorer le quotidien des Mimétains.

■ Eaux de la Galerie de la Mer

Par délibération du 29 novembre 2018, le Conseil a donné un avis favorable avec réserves pour le projet d'extension du réseau d'eau tempérée Massiléo sur la Commune de Marseille et d'installation d'un système de valorisation énergétique des eaux de la Galerie de la Mer par EDF OPTIMAL SOLUTIONS. La Préfecture des Bouches-du-Rhône informe la Mairie de Mimet que cette autorisation est transférée conjointement aux Sociétés DALKIA SMART BUILDING et INTERXION France. La Préfecture a donné son accord pour que des multinationales utilisent cette eau “de Mimet”, **alors que nous avons reçu un refus lorsque nous avons émis le souhait d'utiliser l'eau de la Galerie de la Mer qui part de Mimet. C'est dommage que nous n'ayons pas été entendu...**

■ Opposition absente

Monsieur Patrice Busca n'a pas récupéré le Conseil Municipal du Jeudi 25 avril 2019, pourtant adressé en recommandé avec accusé de réception.

■ Installation de la Fibre

Les travaux sont toujours en cours. Bernard Montagna indique que “fin 2020, pratiquement tout le territoire communal devrait pouvoir être raccordé, à condition que les personnes qui souhaitent disposer de la fibre en fassent la demande à l'opérateur de leur choix, afin d'être raccordées”.

■ Médiathèque

Madame Patricia Ferrand, Adjointe, informe : “la confection de la boîte à livres est terminée. Les services techniques vont procéder à son installation durant l'été, à proximité de la Médiathèque, afin qu'elle soit opérationnelle pour la rentrée scolaire de septembre”.

Plus aucun Conseiller ne demandant la parole, Georges Cristiani, Maire, lève la séance.

- Pas d'augmentation du taux des impôts communaux en 2020
- Logement Social au Village
- Réservation cantine sur Internet

● Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 24 juin 2019

Unanimité

● Subventions aux associations

Claudia Robrieux propose de subventionner la Société de Chasse, à hauteur de 1 000 €.

Unanimité

● Tennis Club de Mimet

Corinne Centaro indique qu'après avoir construit et inauguré le Club House du Tennis Club de Mimet, il convient d'actualiser la mise à disposition de ces installations qui est consentie à titre gratuit.

Unanimité

● Renouvellement convention de partenariat culturel saison 13

Michel Ronot propose de renouveler, comme chaque année, l'adhésion au dispositif "Saison 13" du Conseil Départemental qui contribue à une partie des coûts des spectacles.

Unanimité

● Les recettes des ventes de bois et l'Office National des Forêts

Francis Molina propose d'arrêter les coupes de pin d'Alep de l'exercice 2020 pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation des arbres à abattre pour 200m³ sur 10,2 hectares.

G. Cristiani, Maire : *"le débroussaillage des terrains communaux doit être poursuivi pour tenter d'éviter d'être victime des incendies comme dans les communes de Rognac, Vitrolles et les Pennes Mirabeau durant l'Été 2018. Les très nombreux pins d'Alep dans le massif forestier de Mimet sont une réelle menace. Il est donc proposé de confier à l'ONF les coupes de Pin d'Alep. La Mairie payera les prestations des bûcherons et versera directement le montant de la vente de bois de Pin d'Alep au Trésor Public. La Commune reversera ensuite 12 % du montant à l'ONF sur présentation de la facture".*

Unanimité

● Créances - Crêperie de la Tour

Le 19 mai 2019, le Trésor Public demande l'annulation des dettes de la société GLAM (ancienne crêperie de la Tour) qui s'élèvent à 7 170,95 €. Il est rappelé que le Conseil a renouvelé, lors de sa séance du 17 décembre 2018, son refus d'éteindre les dettes de :

- M. Michel Ripert d'un montant de 43 605,24 €
- la SARL MATMAR d'un montant de 2 520 €

Considérant que l'effacement de la dette de la société GLAM porterait à 16 744,33 € le préjudice des impayés. Compte tenu des baisses de dotations d'Etat et des charges supplémentaires imposées par l'Etat, la Commune ne peut pas se permettre d'éteindre une nouvelle dette de 7 170,95 €.

G. Cristiani, Maire : *"je vous rappelle qu'un promoteur qui souhaitait réaliser des ZAC, notamment, aux Rampauds, aux Saougeonnes et ailleurs sur la Commune, nous doit toujours 43 605 €. Ce promoteur immobilier, venait souvent au Service Urbanisme de la Mairie de Mimet, discuter avec l'ancienne responsable de ce service pour établir notamment le fameux Plan d'Aménagement d'Ensemble des Fabres (PAE) qui a plombé les finances communales. La rédaction de ce projet de PAE de construction d'immeubles aux Fabres a été réalisée par cette agent affectée par l'ancienne municipalité communiste à l'Urbanisme. J'ai bien sûr toutes les preuves de ce que je vous dis. Cette ancienne responsable du Service Urbanisme prétend aujourd'hui nous donner des leçons d'honnêteté et de transparence, alors qu'à l'époque, elle multipliait les arrêts-maladie successifs et les accidents de travail. Un de ses prétendus accidents de travail, par exemple, avait été dû à une roulette de sa chaise qui, selon elle, était défectueuse... Il faut se souvenir des turpitudes de cette agent qui se baladait en voiture cabriolet sous les fenêtres de la Mairie, alors qu'elle était en longue maladie. Je vous rappelle qu'elle avait été déchu de ses fonctions par le même Maire, Albert Gauche, qui l'avait pourtant embauchée et promue. Les deux maires suivants l'avaient rétablie dans ses fonctions de responsable de l'urbanisme et de la tenue des listes électorales... Bien que l'un et l'autre de ces deux maires n'aient été à la mairie que seulement trois ans chacun, ils ont eu le temps dans leur demi-mandat, de lancer cette affaire désastreuse du Plan d'Aménagement d'Ensemble des Fabres. Aujourd'hui, nous payons encore les erreurs du maire précédent et de cette agent qui en plus d'être incompétente, avait un comportement inacceptable et irrespectueux de ses collègues de la fonction publique. Je vous propose donc de maintenir ces créances dues notamment à la création du PAE des Fabres".*

Unanimité

● Rapport d'orientations budgétaires 2020

Georges Cristiani lance le Débat d'Orientations Budgétaire pour 2020 conformément à la loi du 6 février 1992. Puis M. le Maire indique qu'il ne pense pas que les chiffres annoncés par le Gouvernement soient sincères. A la télévision, aujourd'hui le Gouvernement énonce des chiffres souhaitables. Comme vous, j'espère qu'il réussira, mais la France n'est pas une île... Aujourd'hui, l'Allemagne dévisse, avec une croissance qui était égale à zéro au printemps dernier. Rien ne va plus au Pays de Goethe. Ceci est peut-être le signal d'une nouvelle tempête financière, comme celles du : Jeudi noir de 1929, du Lundi noir de 1987 et du 6 octobre 2008 avec la crise des subprimes/Lenman Brother. La spéculation par ces banques spéculatives n'a jamais cessé. Cette spéculation sur les titres continue, mais jusqu'à quand ? Amazone se vend en bourse 78 fois plus que ses profits, comme Apple. Carrefour seulement 14 fois, mais tout de même... Ce sont les ordinateurs qui inondent les marchés financiers par plusieurs millions d'ordre chaque seconde.

Les banques de marché n'embauchent pas des agents et des chefs d'agences qui travaillent dans l'économie réelle des banques de détail, elles embauchent des mathématiciens capables de concevoir des algorithmes qui font du "trading" à très haute fréquence, mais qui peuvent créer des boucles entre algorithmes concurrents... Si le titre d'Amazone ou d'Apple s'effondre, c'est toutes les bourses de la planète qui s'effondrent !

Ici, à la Mairie, nous avons assez bien franchi la crise du 6 octobre 2008, car nous avons pris la précaution de ne pas atrophier nos finances patiemment enrichies depuis 2001. Souvenez-vous mes chers collègues, des combats que nous avons menés en 2002, d'abord avec les banques pour renégocier les gros emprunts toxiques que nos prédécesseurs de l'opposition nous avaient laissés, puis avec la dure bataille avec la CGT qui voulait embaucher leurs amis, alors que le nombre de fonctionnaires était suffisant à la Mairie. Il fallait seulement qu'ils travaillent et qu'ils prennent moins de feuilles de maladie... Puis, nous étions intraitables avec les entreprises. Toute l'équipe d'Intérêt Communal entreprenait des difficiles négociations avec les entreprises pour avoir toujours les meilleurs devis. Il fallait travailler, travailler et travailler ! Et nous n'acceptions jamais un devis qui était le plus cher. Nous choisissons toujours les entreprises les moins disantes. Il faut dire que nous n'avions besoin de rien à titre personnel ou politique... Aucun passe-droit, aucun arrangement, n'ont été tolérés à la mairie de Mimet depuis 2001. **La Cour des Comptes ne s'est jamais dérangée pour venir contrôler notre gestion.** Depuis 2001, rien n'a changé, nous pouvons marcher tête haute dans toute la commune. Nous poursuivrons jusqu'à la fin de notre mandat cette gestion, car nous n'avons besoin de rien, si ce n'est de servir !

En se serrant la ceinture, sans contracter un seul emprunt, sans augmenter les impôts, nous avons gonflé le matelas qui était à plat en 2001. Ce qui nous a permis de franchir le dur passage de d'octobre 2008.

Aujourd'hui, dans les contextes mondial, européen et français, sans se soucier d'une ou deux personnes qui caquettent sur Internet, nous devons nous maintenir sur le même chemin de la raison et du bon sens :

- ▶ ne dépenser que l'argent que nous avons et, travailler ;
- ▶ préserver la bonne qualité de vie quotidienne des habitants, et travailler ;
- ▶ maintenir la renommée de Mimet pour toujours être estimé, et travailler ;
- ▶ conserver d'excellentes relations avec le Conseil Départemental, le Conseil Régional, l'Etat et même l'Europe, pour leur présenter nos dossiers de demandes de subventions.

Nous devons également rester très vigilants avec les services administratifs de la métropole pour bien compter et recompter les euros qu'ils nous prennent pour faire fonctionner leur grosse machine. **Et, surtout : ne pas augmenter les impôts communaux en 2020 !**

C'est le projet que je vous propose.

Unanimité

● Décision modificative n°1 - Budget Communal 2019

Le projet de la présente décision modificative propose d'inscrire en section d'investissement en dépenses une somme dérisoire de 1000 € afin de permettre l'achat de 5 bouteilles consignées pour les bornes anti-moustique tigrées installées aux écoles communales (425 € les 5 bouteilles),

Francis Molina, Adjoint : *“ces bornes anti-moustique tigrées ont été installées aux écoles communales mais également à la crèche et au centre aéré”*.

G. Cristiani, Maire : *“il y a des retours positifs, nous verrons ce que cela donne pour en installer à Fontbelle”*.

Unanimité

● Logement locatif social – Route N-D des Angès, au Village

Gilles Federighi : comme a son habitude notre équipe travaille en totale transparence Aussi je vous rend compte du marché pour le logement social à la route N-D des Angès : la Commune dispose de 90 logements locatifs sociaux. Le Préfet a préempté 2 garages mitoyens situés Route N-D des Angès pour réaliser un logement social. La Mairie a par la suite payé ce bien au prix de 31 898,48 €. Le projet est de transformer ces 2 garages mitoyens en un logement social de 47 m² habitables.

Pour mener à bien ce projet, un marché a été lancé le 20 août 2019. Trois entreprises ont répondu. La Commission d'Appel d'Offres analysera les offres et proposera d'attribuer le marché à l'entreprise se classant première en termes de prix et de technique. Il sera proposé en Conseil de suivre l'avis de la CAO.

Unanimité

● Modification de la dénomination de la Rue Mistral au Village

La Rue Mistral, située au Village, se confond souvent avec la Rue Frédéric Mistral, située à La Source. Afin d'éviter les problèmes récurrents d'adressage du courrier et de livraisons des colis, il a été proposé aux riverains, le 26 juillet 2019, de modifier la dénomination de la “Rue Mistral” en “Rue du Mistral”. Suite à cette consultation des riverains, 7 foyers sur les 15 foyers consultés ont répondu favorablement à cette proposition et 1 foyer seulement a donné un avis défavorable. Il est donc proposé d'autoriser la modification de la dénomination de la Rue Mistral, pour qu'elle devienne “Rue du Mistral”.

Unanimité

● Plan Local d'Urbanisme

Par la délibération du 13 décembre 2017, le Conseil a accepté que la procédure de révision allégée soit poursuivie par la Métropole, puisque c'est la métropole qui est désormais responsable de l'Urbanisme à Mimet. Aucune remarque n'a été inscrite dans le registre de la concertation qui a été ouvert du lundi 18 décembre 2017 jusqu'au lundi 1^{er} juillet 2019. Gilles Federighi propose de donner un avis sur le bilan de la concertation et sur l'arrêt du projet de révision allégée n° 1 du PLU de Mimet par la Métropole.

G. Cristiani, Maire : *“je retiens qu'aucune remarque n'a été inscrite du 18 décembre 2017*

au 1^{er} juillet 2019. J'espère qu'on ne va pas dire que cette révision est clandestine, car cela démontrerait l'incompétence des personnes qui colportent cela. Rien n'est fait dans la clandestinité et tout est attesté par huissier”.

Unanimité

● Restauration Scolaire Mimet – Règlement intérieur

{Afin d'éviter toute contestation d'une personne mal intentionnée et procédurière, il a été proposé de renouveler la précédente délibération sur le règlement de la restauration scolaire} Geneviève Dalfin indique que le numérique s'invite à la restauration scolaire de Mimet à la demande des parents d'élèves et pour faciliter la vie quotidienne des familles.

La restauration scolaire qui est communale et non privatisée, affiche un prix de repas de 2,90 € et son tarif n'a pas augmenté depuis 3 ans.

A compter de la rentrée scolaire 2019/2020, une nouvelle gestion de la restauration scolaire communale par internet a été mise en place, permettant aux familles de réserver les repas sans se déplacer.

Les réservations des repas et leurs paiements s'effectuent en ligne directement sur le site “ARG FAMILLE MIMET”.

Cette modernisation de la cantine s'accompagne du nouveau règlement.

G. Dalfin, Adjointe : *“il faut insister sur le fait que la restauration scolaire de Mimet est communale et que le tarif du repas n'a pas augmenté depuis 3 ans. Il faut réserver les repas avant le 25 du mois. 300 familles ont joué le jeu. Certaines familles en revanche ont dû être relancées, par sms, courriel, message téléphonique. Chaque mois, une trentaine de familles doivent toujours être relancées, malgré notre aide pour ces réservations en ligne”*.

Unanimité

● Saisir une opportunité foncière - Parcelle BI n° 51

En vue de permettre la régularisation de la domanialité communale de l'aire de retournement de la Route ND des Angès, au lieu-dit Le Gros Chêne, qui est grevé par l'emplacement réservé n°17 sur le document graphique du Plan Local d'Urbanisme de Mimet en vigueur, la Commune souhaite préempter ce terrain cadastré section BI n° 51 d'une contenance de 198 m² dans un souci de sécurité routière.

Les frais afférents à une telle cession incomberont à la Commune et seront imputés sur l'exercice en cours à la date du présent Conseil Municipal.

M. Fédérighi propose aux membres du Conseil Municipal, d'une part, d'autoriser M. le Maire à préempter ce terrain de 198m², et d'autre part, de permettre à M. le Maire, ou Bernard Montagna, Adjoint, ou Mme Anne Kessas, Adjointe, de signer l'acte notarié ainsi que tous documents s'y rattachant.

G. Cristiani, Maire : *“cette préemption ne fait que régulariser une situation existante, comme nous le faisons dans d'autres secteurs de la Commune. Je tiens d'ailleurs à remercier les propriétaires actuels qui ont laissé perdurer une situation ancienne. En effet cette aire de 198m² a toujours été utilisée et considérée par les usagers comme communale, bien qu'elle ne*

le soit pas. De nombreux autres chemins sont toujours en partie privés, et vous savez mes chers collègues que nous faisons tout notre possible pour régulariser ces situations, dont certaines sont étonnantes, comme cet abri bus à l'entrée de la Route N-D des Angès qui était privé ! Dans le cas présent, il convient de maintenir la fonction de cette aire de retournement en la faisant passer dans le domaine communal. Il va de soi, que les propriétaires actuels pourront toujours accéder à leur propriété en empruntant cette voie. Cette disposition particulière devra être inscrite dans l'acte authentique”.

Unanimité

Communications

- Monsieur Ghislain DESTOBLEIRE, né le 15 décembre 1941 et décédé le 22 mars 2019, était Adjoint à la Commune de 1995 à 1998.

- Monsieur Guy VERATTI, né le 12 juillet 1950 et décédé le 24 septembre 2019 était Adjoint à la Commune de 1989 à 1995.

■ Restauration scolaire Mimet

Madame Geneviève Dalfin, Adjointe aux Ecoles, a déjà pris la parole avec précision tout à l'heure à ce sujet, mais souhaite apporter quelques précisions :

La gestion de la restauration scolaire a été modifiée. Désormais, les réservations se font par internet, comme cela était souhaité par de nombreux parents d'élèves.

Le mode de réservation par tickets de cantine a pris fin en juin 2019, nécessitant la clôture de la régie de recettes de la restauration scolaire municipale. A cette occasion, la gestion des encaissements des repas consommés et non payés a été compliqué pour 40 familles. Les recouvrements des sommes dues ont été effectués par le Trésor Public.

Le 25 juin 2019, le portail “ARG Familles Mimet” a été mis en place pour la rentrée scolaire permettant la réservation des repas en ligne, comme cela avait été annoncé :

Dès le printemps, deux réunions ont été organisées, dans les réfectoires des Ecoles Élémentaires Communales, tous les parents d'élèves y ont été conviés :

- Mardi 26 mars 2019 réunion à la Tour ;

- Mardi 2 avril 2019 réunion aux Moulières.

Dès l'ouverture du portail aux familles, des codes d'accès ont été adressés le 25 juin 2019 pour permettre la réservation des repas.

Chaque mois, les réservations doivent se faire au plus tard le 25 du mois en cours pour le mois suivant en réglant par carte bancaire en ligne. Aucun règlement en espèces n'est possible.

Afin de ne pas oublier cette date butoir, plusieurs rappels ont été adressés aux familles (par mail, par téléphone, par sms) :

- Invitation à la réservation le 17 juillet par mail ;

- Relance le 19 août par mail, sms, messages téléphoniques ;

- Information, le 26 août 2019 par téléphone, mail, sms, d'une permanence ;

- Permanence le 28 août 2019 pour inscription des familles retardataires.

La plus grande majorité des familles (356 familles) ont respecté les délais d'inscription et nous les en félicitons.

En revanche, une trentaine de familles ne se sont pas manifestées dans les temps, ce qui a entraîné la mise en place de plusieurs permanences pour les familles retardataires. En septembre, nous avons recensé 18 familles retardataires. En octobre, 7 familles n'ont toujours pas respecté le délai butoir.

D'une manière générale, ce nouveau mode de réservation a été accueilli favorablement par l'ensemble des familles.

Cette nouvelle gestion de la restauration scolaire a été mise en place à la demande des parents d'élèves car les tickets de cantine étaient considérés comme dépassés.

On regrette la mise en place compliquée de cette nouvelle gestion en raison de quelques familles qui ont été peu engagées à respecter la nouvelle procédure.

Afin de ne pas oublier la date butoir fixer au 25 pour réserver les repas de cantine, de nombreuses relances sont effectuées.

■ Subventions du Conseil Départemental

Je tiens à remercier, une nouvelle fois, Madame Martine Vassal, Présidente du Conseil Départemental, pour l'aide financière que le Département des Bouches-du-Rhône a apporté à la Commune, soit 119 000 €, le 27 juin dernier.

■ Travaux forestiers

Mimet, Commune forestière est affectée à 99 % par le risque de feux de forêts. La sécheresse, augmente incontestablement le risque des incendies. Il est donc impératif que la Mairie poursuive les gros travaux forestiers débutés en septembre dans le cadre du premier marché à procédure adaptée lancé le 10 mai dernier. Un second marché, lancé le 3 septembre 2019, concerne une surface totale de 323 893 m².

■ Acquisition de l'aire de jeux du Village

Par délibération du 25 avril 2019, le Conseil a autorisé la conclusion de l'achat au Village, du jardin d'enfants "Robert Deleuil" qui est la seule aire de jeux pour enfants du Centre-Village (Parcelle Cadastree Section BE n°120). Ce terrain était encore jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle l'aire de battage du blé du Village. Le 9 août 2019, la Mairie de Mimet a signé devant notaire, l'acte authentique d'acquisition de l'aire de jeux pour enfants du Village de Mimet, au prix de 50 000 €. Cet acte contient une clause décidée tant par les vendeurs que par la Commune de Mimet qui stipule :

"Les conjoints Daniel, actuels titulaires de droits réels immobiliers de cette aire de jeux, ont accepté de concrétiser cette volonté de la Commune de Mimet, par le biais d'une vente au prix ci-dessous indiqué.

La volonté des parties à cette présente vente est que : ce bien immobilier, consistant actuellement en une aire de jeux et de loisirs :

- demeure perpétuellement affecté à cet usage ou, à défaut, soit réservé exclusivement à l'usage des enfants.

C'est en ce sens que lesdites parties réalisent la présente vente".

Nous essayons de maintenir une pérennité de ce jardin d'enfants que les anciennes municipalités n'ont pas réussi à réaliser. La condition de cette

vente, à savoir : que cette aire de jeux demeure perpétuellement affectée à cet usage ou réservé exclusivement à l'usage des enfants, est extrêmement importante. Je tiens que cela soit gravé dans le marbre. Je tiens l'acte notarié à votre disposition.

■ Régularisation des Chemins

Il existe sur le territoire communal certains chemins qui sont encore privés. Vous savez que nous essayons de régulariser cette situation. Ainsi, le 19 septembre 2019, la Mairie a signé un acte authentique de cession gratuite pour régulariser le Chemin des Vignes Basses, avec M. La Mantia et Mme Nozzi, pour une surface de 408 m². Après 18 ans de régularisations, ce chemin est devenu entièrement communal sur sa partie Ouest, vers Les Rigauds.

■ Rappel de quelques chiffres

M. le Maire rappelle quelques chiffres. Depuis 2001, il y a eu :

0 € de frais de représentation du maire
0 € de frais de formation des élus ;
0 € de frais de mission du maire et des élus ;
0 € de note de frais du maire et des élus ;
0 enfant d'élus embauché à la Mairie ;
0 petit-enfant d'élus embauché à la Mairie.

■ Baisse des taxes foncière et d'habitation payées par la Commune de Mimet

Mes Chers Collègues, je vous rappelle notre dernier conseil, au cours duquel nous avons discuté des taxes que nous payons à l'Etat, qui nous en reverse une partie (58%), prenant au passage quelques euros... Mais la loi permet d'exonérer de taxe foncière, les bâtiments communaux accueillant des services publics et les logements sociaux. Nous avons acheté le Château-Bas pour lequel nous devons payer des taxes à l'Etat. Avant 2001, les anciennes municipalités ont également transformé des bâtiments en services publics, mais avaient omis de les déclarer au Centre des Impôts Foncier.

Par exemple, pendant des années, le service urbanisme municipal était considéré fiscalement comme un commerce et un logement à l'étage.

La Mairie payait donc chaque année une taxe foncière et une taxe d'habitation pour les bureaux du service urbanisme !

L'agent responsable de ce service, qui s'estime pourtant très compétente, faisait payer à la mairie (et donc au contribuable de Mimet) des impôts fonciers et une taxe d'habitation pour les bureaux qu'elle occupait...

Mais de la même façon, la bibliothèque des Moulières était toujours considérée comme un logement de fonction. Le centre aéré de Fontbelle n'avait jamais été déclaré en service public. L'ancienne crèche de La Source, aujourd'hui Maison des Associations, était considérée comme une habitation. Ces "oublis" ont été corrigés par l'actuelle équipe municipale et son service urbanisme, permettant des économies importantes sur le montant des taxes.

M. le maire poursuit en félicitant l'adjoint Gilles Federighi **"je félicite votre service de l'urbanisme municipal. Votre service est à l'heure actuelle un des services performants et d'une haute technicité, ce qui n'a pas toujours été le cas auparavant... En effet, comment oser écrire sur Internet que l'on est "compétente" alors que l'on a fait payer à la mairie des taxes foncière et d'habitation pendant des années, pour les bureaux dans lesquels on y travaillait ?! C'est une nouvelle preuve de l'incompétence de cet agent qu'un de mes prédécesseurs avait révélée !"**

Aussi mes Chers collègues, je tiens à compléter l'exposé sur le paiement des taxes payées par la Mairie. Notre opération "récup des taxes" qui nous a permis d'exonérer de taxes les bâtiments communaux accueillant des services publics et les logements sociaux communaux, peut se résumer ainsi :

Depuis plusieurs années, nous sollicitons l'Etat pour obtenir des dégrèvements d'impôts. Voici brièvement exposé quelques résultats de nos actions :

► **Année 2016 : 3 770 € d'économies !**

- Taxe foncière : 36 673 ramenée à 30 173 € ;
- Taxe d'habitation : 5 815 € ;
- Taxe logements vacants : 865 €.

Soit un total de 36 853 € de taxes à payer et 6 500 € de dégrèvements.

► **Année 2017 : 11 605 € d'économies !**

- Taxe foncière : 38 288 € ramenée à 29 920 € (dégrèvement : 8 368 €)
- Taxe d'habitation (Château-Bas) : 5 894 € ramenée à 0 € ;

Contestant cette somme de 5 894 €, puisque le Château-Bas ne contient pas de logements, mais accueille des réunions, des séminaires et des festivités, la Mairie a obtenu, enfin, un dégrèvement intégral de la taxe d'habitation pour le Château-Bas.

- Taxe logements (maison municipale et Bibliothèque des Moulières) : 858 € ramenée à 0 € ;

Soit un total de 29 920 € de taxes à payer et 15 120 € de dégrèvements.

► **Année 2018 : 9 981 € d'économies !**

- Taxes foncières : 31 639 € ramené à 15 194 € (dégrèvement : 16 445 €) ;
- Taxe d'habitation pour le bâtiment de La Poste : 443 € ramenée à 0 € ;

Contestant cette somme, puisque La Poste contient un local public et 2 logements sociaux, la Mairie a obtenu un dégrèvement intégral.

- Taxe logements vacants : 0 €.

Soit un total de 15 194 € à régler et 16 888 € de dégrèvements.

► **Année 2019 : c'est en cours...**

Grâce à la persévérance de l'équipe municipale et la compétence des services municipaux, notamment le Service Urbanisme, la Commune a pu déjà faire 25 356 € d'économie. C'est reproductible chaque année ! Et, ce n'est pas fini...

Plus aucun Conseiller ne demandant la parole, Georges Cristiani, Maire, lève la séance du Mardi 15 octobre 2019 à 10h56.

artisans, commerçants et professions

Nous nous excusons d'éventuels oublis ou erreurs et nous vous invitons à les signaler pour une prochaine édition du :

Agence immobilière

■ Agence Fiorimo
CC Les Fabres ☎ 04 42 51 10 10
■ Mimet Immobilier
Bérangère Lecompte
3, ch. de la Piboulette
☎ 06 88 60 70 71

Animation

■ Animation ambulante à thème
Laura Boudjema
435, route de Gardanne
☎ 07 83 12 64 13

Architecte DPLG

■ Eric Barré
470, route de la Diote
☎ 06 72 57 53 31

Architecte d'intérieur

■ Séverine Gaffori
32, av. des Arbusces
☎ 06 18 70 18 93
gaffori.severine@gmail.com

Artisan

■ Eureka Renov' - Franck Olivieri
Peinture, carrelage,
placoplâtre, plomberie
998, chemin du Vallon
olivierfranck@yahoo.fr
☎ 06 66 34 07 63

Beauté - Esthétique

■ Institut de Beauté "Panonica"
☎ 04 42 51 45 60
■ Le Temps d'une beauté
3 lot Les Oliviers - Les Moulrières
☎ 04 42 58 11 45
■ Corinne TIZON
☎ 06 23 03 17 24
www.corinne-esthetique.fr
■ Cocoon SPA
Centre de bien être - Esthétique
487, route de la diote
☎ 06 26 72 43 69

Broderie, flocage, marquage textile

■ Valérie Brouillard
Les Folies douces de Val
chemin des Jérômes
☎ 06 27 48 01 72

BTP

■ Techniques Elingues Services
Sati Abdela - 877 route Puits Gérard
☎ 04 42 51 20 72
■ Traction Levage
Causan Marcel ☎ 04 42 65 46 80
■ Terrassement
Arnéodo ☎ 06 27 57 62 97

Carrosserie

■ Carrosserie Mimétaine
M. Yachou - 1343 route du Géant
☎ 04 42 58 98 42

Charpente

■ Charpentiers du Littoral
Route du Géant
☎ 04 42 58 99 31

Chaussures de danses

Fabrication française
■ Charles Rémy
298, ch. des Farigoules
☎ 06 85 84 10 80

Chevrier

■ Thierry FAURE
873 rte Gardanne - Fontbelle
☎ 04 42 58 91 61

Coaching

■ Conseil en ressources humaines
formatrice Isabelle Bailly
☎ 06 10 83 89 23

Coiffeurs

■ "Play Back"
CC Intermarché ☎ 04 42 54 81 27
■ Le temps d'une Beauté
3, clos des Oliviers ☎ 06 69 72 44 23
■ Coiffure Jessica mixte
98, rue Ballotesti ☎ 04 86 31 99 87

Couture

■ De Coudre retouches
CC les Fabres ☎ 06 64 66 85 45
■ Mon kit couture - Laëticia Letot
1073, route du Géant
☎ 06 33 16 32 46

Création

■ Créatrice perles et bijoux
Claire Sifre - 11, lotissement la Tour
☎ 06 32 39 78 38

Déchetteries

■ Bouc-Bel-Air ☎ 0810 003 110
■ Gardanne ☎ 04 42 58 45 79
■ Meyreuil ☎ 04 42 51 28 25

Décoratrice d'intérieur

■ Aurélie Estournet
☎ 06 03 36 06 90

Dentistes

■ Christel Calleya
Centre médical La Tour
☎ 04 42 68 46 07
■ Geoffroy Eschrich
Centre médical La Tour
☎ 04 42 68 46 07
■ Caroline TRUCCO
CC Intermarché ☎ 04 42 26 17 47

Disco Mobile

■ Santo Claude
27, av. de Provence - La Source
☎ 06 07 89 02 59
☎ 04 42 68 43 29

Élagage-débroussaillage

■ Christophe Guidi
☎ 06 68 73 24 06

Électricité

■ Cédric Mir
ch. des Jérômes
☎ 06 99 47 91 44
cmel3105@gmail.com

Expert-comptable

■ Cabinet d'expertise Secob
M. OLLIVERO J-R
195 Font Soutane
☎ 04 42 08 02 89

Fabrication artisanale

■ Artisan confiturier
Daniel Fino - 16, av. du Pigeonnier
☎ 06 11 70 40 76
gourmandisesdugrandpuech@hotmail.com
■ Les macarons de Mimet
190, chemin des Farigoules
☎ 06 47 18 88 96
maxouetsamaman@yahoo.fr

Fioul

■ BP Super Fioul - livraison à domicile
☎ 06 23 84 33 48
☎ 04 91 58 70 27

Gîtes et Chambres d'Hôtes

■ La Bartavelle
348 ch. des Amandiers
☎ 04 42 58 85 90
■ Le Laou
138, rte de Gardanne
☎ 04 42 68 40 04
☎ 06 22 24 43 31
■ Denotourisme - Lou Coudounat
541, rue du Gassin
giteloucoudounat@gmail.com
☎ 06 95 91 76 81

Graphisme et Internet :

■ Zebra Design (Graphiste libéral)
34, rue de l'Etoile - Mimet
☎ 04 42 68 43 73
☎ 06 11 88 10 37

Hamam

■ Corinne Tizon
Quartier les Geines
Chemin des Vignes Basses
☎ 06 23 03 17 24
www.corinne-esthetique.fr

Infirmier(ère)s

■ MICHEL Martine
La Tour ☎ 06 21 90 42 04
■ CADONI François ☎ 06 11 50 08 10
■ AURIC Martine
13, lotissement le Bosquet
☎ 06 18 15 85 28
■ MORAN Leila
35, avenue des Arbusces
☎ Tel 06 13 50 40 93
■ Infirmière stomathérapeute libérale
BARBOT Agnès ☎ 06 03 80 65 79
■ Cabinet d'Infirmiers
Soins à domicile - AGOSTA Alain
☎ 06 17 33 59 84

■ Infirmière - soins à domicile
NESTIRI Sylvie

☎ 06 24 29 05 50

Jardinier Paysagiste Débroussaillage

■ Axel ROMBAUT
Prestations en CESU
☎ 06 63 73 36 67

Kinésithérapeutes

■ MICHEL Pierre-Olivier
Centre médical La Tour
☎ 04 42 68 46 06
■ VAN OOST Jean Luc
LABROT Rémi - Les Fabres
☎ 04 42 51 15 72
■ Mandataire immobilier
■ Korine Olivier - Nicolas Matina
170, chemin de Rigon
☎ 06 26 30 21 50
nicolasmatina@gmail.com

Maroquinier

■ Frédéric Deschamps
création - réparation
rue Saint Sébastien
☎ 04 42 58 95 04
☎ 06 08 22 63 03

Maquillage permanent

■ Corinne Tizon
Les Vignes Basses
☎ 06 23 03 17 24
www.corinne-esthetique.fr

Médecins

■ Dr Lagache
Centre médical La Tour
☎ 04 42 68 46 01
■ Dr SAGE DELAFOREST
Les Fabres ☎ 04 42 65 96 05

Menuiseries

■ Menuiserie BARBA
☎ 04 42 58 22 75

Meublés de tourisme :

■ Les Cigales
M. et Mme SANTUCCI
156, chemin de Rigon
☎ 04 42 69 93 79
☎ 06 44 28 06 14
■ Le Château - Mme Rempenault
5, place de l'Eglise
☎ 04 42 58 95 24
■ Le Laou ☎ 04 42 68 40 02
☎ 06 22 24 43 31
■ M. et Mme Balansard
29, route de Simiane
☎ 06 15 43 20 39

Multi Services Rénovation :

■ Multi Service Rénovation
Cédric Bessi
217, chemin des Régalets
☎ 06 99 61 20 43

Orthophoniste

■ Flora RUIZ

Centre médical La Tour

☎ 06 14 56 76 92

Ostéopathe

■ Amandine DANIEL D.O

Centre médical La Tour

☎ 06 84 37 45 20

Pédicure podologue

■ Sandra Normand

Centre Médical la Tour

☎ 04 42 18 21 68

Pizzeria

■ La Mia Pizza

Patrick PARISOTTO

☎ 06 03 54 39 27

Pension chevaline

■ Les écuries de l'Etoile

1343, route du Géant

☎ 06 79 79 41 91

Pharmacies

■ Pharmacie des Ecoles

Habert Hervé - 98 Rue Balotesti

☎ 04 42 58 97 62

■ Pharmacie des Moulrières

LASRY Stéphane et MIGHIRIAN Marc

☎ 04 42 51 25 85

Photographes

■ Marion Kabac

Auteur Photographe

☎ 06 03 68 06 10

■ Nelly Isoardo

Les Castangs

☎ 06 66 40 87 23

Plomberie

■ Clim é Eau - sanitaire, chauffage

M. Teleni ☎ 06 60 70 34 93

■ Plomberie - chauffage

M. Bouillard

512 chemin de la Calade

☎ 04 42 12 66 80

☎ 06 19 92 20 18

Prothésiste Ongulaire Diplômée

■ Laura Nails

6, chemin du Vallat des Fabres

☎ 06 22 21 30 52

lauranails.artblog.fr

Réflexologie

■ Agnès Favard

5, rue Paul Cézanne

☎ 06 43 71 67 23

Restaurants Bars

■ Le Grand Puech

Centre Village

8 rue St Sébastien

☎ 04 27 50 23 80

■ Bar Restaurant

"Le Germinal" Les Moulrières

☎ 06 79 99 13 03

☎ 06 13 58 09 26

■ Le Must

M. Dahan - CC les Fabres

☎ 04 42 63 77 53

■ Le Kohmen

CC les Fabres

☎ 04 42 66 91 58

Savonnerie

■ Savonnerie du Pilon du Roy

Magasin d'usine

M. Kolbac

Chemin du Vallon

☎ 04 42 62 13 38

Salle pour noces et banquets

■ Mas de la Ventarelle

M. LORENZATI Guy

☎ 04 42 69 95 98

Serrurerie Ferronnerie**Metallerie**

■ SAFM - Zone de Puits Gérard

☎ 04 42 51 13 09

Supermarché

■ Intermarché - Les Fabres

☎ 04 42 51 37 98

Tabac Presse

■ L'Interface

Chemin des Fabres

☎ 06 01 78 84 67

Tapissier en siège

■ M. DA ROCHA

Rue des Mufliers - Les Moulrières

☎ 04 42 65 98 66

Taxi

■ M. Henri ☎ 06 21 41 49 35

■ M. Laroche ☎ 06 12 69 25 59

■ Lise Lorenzatti ☎ 06 84 62 03 10

Usinage - Mécanique Générale**Industrielle**

■ Localisol - Zone de Puits Gérard

☎ 04 42 51 13 09

Vétérinaire

■ Clinique Vétérinaire

FAUX POINT Laurent - Les Fabres

☎ 04 42 58 19 05

Liste des Assistantes Maternelles de Mimet

Ouassila BLANC

5, chemin de la Calade - 06 20 67 92 31

Laura BOUDJEMA435, route de Gardanne - Font de Rigon
09 80 54 36 92**Ingrid BOURDE**

3, av. du Pigeonnier - Lot. Château-Bas

06 09 57 23 44

Annie DAUBERTE

1054, route de Gréasque - Les Jérômes

04 42 69 95 67 - 06 19 37 74 50

Vanessa DELAFENESTRE

217, ch. des Régalets - 06 28 98 19 60

Brigitte DE ROSA

589, chemin Saint-Sébastien - 04 42 58 96 78 - 06 20 36 19 26

Jacqueline ESTOURNET

388, chemin des Mineurs - les Fabres

04 42 58 16 40 - 06 95 38 97 28

Marie-Louise FERRA

7, lot. la Pastorale - chemin des Fabres

04 42 58 35 65 - 06 10 49 47 19

Solange FERRA 1103, chemin des Vignes Basses

04 42 61 30 99 - 06 26 33 76 97

Schahrazade FILALI

Route de Simiane - Domaine de Sire Marin

09 80 81 07 14 - 07 82 73 96 55

Johanna GUIIS

11, allée des Genêts - 06 38 50 31 20

Virginie HEYDEL

1, chemin des Violettes - 09 52 18 45 17 - 06 10 13 95 91

Manon HIGEL

589, chemin St Sébastien - 06 21 75 02 61

Agnès IACOPONI

21 bis, rue Saint Sébastien - 04 86 31 95 36 - 06 38 38 53 44

Sylvie INNOCENTI

chemin des Geines - les Vignes Basses

04 42 68 40 19 - 07 81 16 07 36

Françoise LAURENT

278, chemin du Portaou - 04 42 68 45 78 - 06 86 67 48 86

Corinne PAUCHON

4, ch. de la Clairisse - La Diote 09 83 25 18 51 - 06 98 66 62 26

Mylène POULIN

1000, Belvédère Ste Victoire

04 42 68 40 26 - 06 17 26 34 44

Zohra RAHOU

20, av. des Mufliers - les Moulrières

04 42 65 83 63 - 06 29 13 97 97

Alice REMIGEREAU

2304, route du Géant

06 46 03 14 14 - 04 86 31 95 36

Marie-Françoise ROMANET

18, rue Saint Sébastien - 04 42 58 96 22 - 06 03 04 67 66



numéros utiles

Les Services Municipaux

Mairie	Tel : 04 42 12 62 42 / Fax : 04 42 58 91 05
Ecole Maternelle de la Tour	04 42 68 40 82
Ecole Primaire la Tour	04 42 58 95 87
Réfectoire de la Tour	04 42 12 62 47
Ecole Primaire des Moulières	04 42 51 37 69
Réfectoire des Moulières	04 42 66 08 49
Centre de Loisirs	06 26 93 79 16 / 04 42 58 95 12
Crèche	04 42 94 48 10
C.C.A.S. / Mairie Annexe	04 42 51 56 16
Urbanisme	04 42 12 62 35
Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h lundi et mardi, de 9h à 12h mercredi. Sur RDV mercredi AM, jeudi et vendredi en journée et samedi de 10h à 12h	
Encombrants	04 42 12 62 39
Ramassage gratuit tous les mardis et jeudis sur RdV	
Services Techniques	
Responsable	06 19 57 34 47
Secrétariat	04 42 12 62 39
Police Municipale	06 10 07 22 21 / 06 14 07 13 83

Bibliothèque Municipale 04 42 51 24 84
Horaires d'ouverture : mercredi de 9h à 12h et 14h à 18h, vendredi de 16h à 18h et samedi de 9h à 12h

Office de tourisme

Maison de la Mémoire de Mimet 04 42 54 16 52
Tous les jours de 15h à 17h. 06 37 45 29 38
contact.mimet.tourisme@gmail.com
mimet-tourisme.com

Administrations, divers...

Service des Eaux SIBAM	04 42 04 65 43
Direction des Services Fiscaux	04 42 95 81 00
Sous Préfecture Aix	04 42 17 56 00
ENEDIS (ex ErDF) sécurité dépannage	09 72 67 50 13
GRDF sécurité dépannage	0 800 473 333
La Poste (ouverte de 8h45 à 11h)	04 42 90 75 32
Paroisse de Mimet	04 42 58 92 20
Club du 3 ^{ème} Age - La Chaumière	04 42 58 07 09

Urgences et Sécurité

Comité Feux Communal	06 21 86 62 60
Gendarmerie	17 ou 04 42 58 30 10
Centre Paul Cézanne	04 42 65 61 00
Maison de retraite Villa Jean Casalonga	04 42 65 63 68
Pompiers	18 ou 04 42 58 93 43
SAMU	15 ou 04 91 49 91 91
SOS médecins (24h/24)	04 42 26 24 00
Centre anti-poisons	04 91 75 25 25
Ambulances La Mimétaine	04 42 16 06 06
Pharmacie de garde	3237
A Gardanne, une pharmacie est de garde le dimanche	



Si vous êtes témoin d'une situation inhabituelle

Gendarmerie ☎ 17 - 04 42 58 30 10

17

Police Municipale

☎ 06 10 07 22 21 ☎ 06 14 07 13 83



infos utiles

■ Horaires de la Mairie Centre Village

☎ 04 42 12 62 42 - mimet.mairie@wanadoo.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

■ Horaires de la Mairie des Moulières

☎ 04 42 51 56 16 et 04 42 51 35 22 (fermée le mercredi)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h à 16h30

■ Recensement militaire

Les jeunes nés en 2003 doivent se faire recenser en mairie.
Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

■ Collecte des objets encombrants **Gratuit et à Domicile**

Appelez la mairie au 04 42 12 62 39.

■ Inscription sur les listes électorales

Vous pouvez vous inscrire sur les listes administratives en Mairie avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité. Etre inscrit sur listes administratives, c'est être connu par la Mairie et c'est mieux pour être informé.

■ Changement d'adresse

Vous habitez sur la Commune mais vous avez changé d'adresse. Nous vous remercions de bien vouloir vous rapprocher de la Mairie, afin que nous puissions tenir les listes administratives à jour.

■ Nouveaux arrivants

Vous venez d'arriver sur la commune de Mimet. Soyez les bienvenus !
Nous vous remercions de bien vouloir vous signaler en Mairie.

■ Permanence Notaire

Consultation gratuite une fois par mois en Mairie, le dernier jeudi du mois de 9h30 à 12h30 sur RdV (hors période de congés scolaires).

Cimetière des animaux

Parce qu'ils ont aussi le droit d'être inhumés dans la terre de Mimet, la Commune a créé un cimetière des animaux en face du cimetière de La Tour. Les maîtres éprouvés par cette perte pourront se recueillir auprès de leur compagnon quel qu'il soit, sur une concession perpétuelle, (poids inférieur à 40 kg). Se renseigner en Mairie.



Depuis la rentrée scolaire 2019/2020 une nouvelle gestion de la cantine scolaire est mise en place par internet. Le prix du repas à 2,90 € n'a pas augmenté depuis 3 ans. Connectez-vous sur Mimet.fr au portail "ARG FAMILLE MIMET".

Consultez les informations qui sont apposées sur les panneaux d'affichage municipaux. Il y a de multiples informations sur la vie de la commune qui peuvent vous être utiles... et sur le site internet de Mimet : www.mimet.fr

Si vous souhaitez être informé par SMS, laissez votre numéro de téléphone nom, prénom et votre adresse

soit en mairie, soit à : mimet.mairie@wanadoo.fr